



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
PLAN D'ACTION 2024-2029

DOCUMENT PROJET - JUILLET 2023



SOMMAIRE

I. DEMARCHE ET METHODE	4
I.1 Concertation.....	4
I.2 Structuration.....	5
I.3 Lien avec la strategie et intention du plan d'action	6
I.4 Stratégie de financement.....	12
I.5 Dispositif de suivi et d'évaluation	12
I.5.1 Instances de pilotage et validation	12
I.5.2 Indicateurs.....	12
I.5.3 Processus	13
I.5.4 Coordinateurs, porteurs/opérateurs et partenaires.....	13
II. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	14
II.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique, réduire la précarité énergétique	14
II.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	21
II.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	27
II.4 Favoriser les alternatives à l'auto-solisme et les carburants/motorisations alternatifs.....	32
II.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité.....	46
III. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	49
III.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération.....	50
III.2 Développer l'électricité renouvelable.....	52
III.3 Développer la méthanisation	58
IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE.....	61
IV.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	61
IV.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries.....	64
IV.3 Prévenir la production et valoriser les déchets	66
V. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE.....	69

V.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques.....	69
V.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	76
V.3 Adapter les activités touristiques.....	80
V.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé.....	82
V.5 Prévenir l'impact des risques naturels	87
VI. MOBILISER LE TERRITOIRE.....	95
VI.1 Co-construire des actions avec les citoyens	95
VI.2 Fédérer les acteurs et les porteur/porteurs/opérateurs du PCAET	97

I. DEMARCHE ET METHODE

I.1 CONCERTATION

Le territoire a eu la volonté de sensibiliser et mobiliser un maximum d'acteurs de son territoire pour élaborer le présent plan d'actions. Pour cela, il a mis en place différents temps de concertation pour le Co-construire avec les élus, les agents, les associations citoyennes et les acteurs socio-économiques du territoire.

Au-delà des objectifs de ces temps de concertation, la volonté du territoire était :

- De se positionner comme coordinateur de la transition énergétique,
- D'intégrer autant que possible la demande sociale et économique sur ce sujet,
- De faire émerger des porteurs d'actions du PCAET autres que ceux portés par l'intercommunalité.

La concertation a été organisée principalement sous trois formes :

- Des échanges directs pour les thématiques avec des porteurs d'actions déjà définies ou engagées,
- Des ateliers pour les thématiques pour lesquelles il n'existait pas d'action, des actions peu définies ou nécessitant de créer une dynamique territoriale,
- Des réunions des commissions des élus et du comité de pilotage des partenaires.

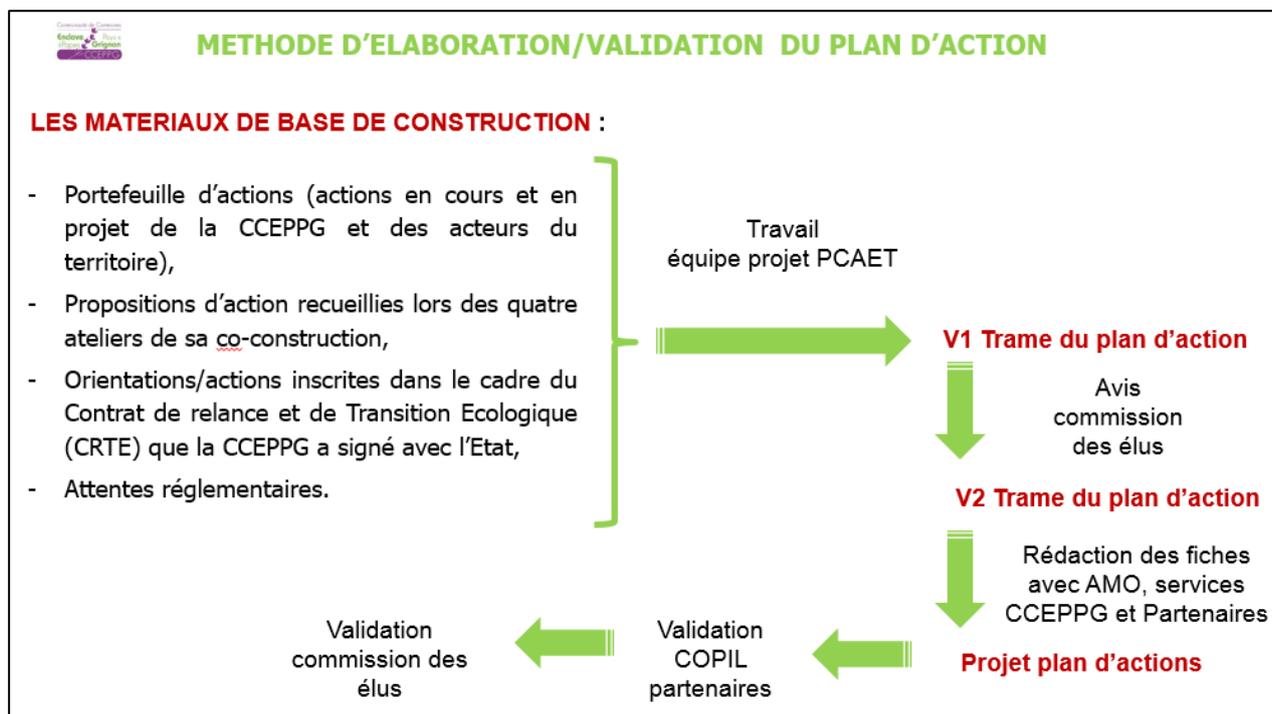


Figure 1 : Méthode d'élaboration du plan d'actions (Source : IN VIVO)

Quatre ateliers thématiques ont été organisés pour Co-construire et rédiger des fiches actions avec les acteurs socio-économiques du territoire et les représentants des collectivités (voir tableau suivant).

THEMATIQUES	PRINCIPALES STRUCTURES PRESENTES	DATES
Rénover l’habitat, y inciter à la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique	32 participants Dont : Etat (DDT 84/26, ARS), ADIL 26, CAUE 84, CEDER, Associations, Communes (4), CD 84, Opérateurs ANAH, SCoT RPB, GRDF, ENGIE, ...	4 octobre 2022 à Grignan
Accompagner les entreprises vers la transition énergétique et écologique	17 participants Dont : CMAR, CCI 26, Entreprises (5), Club des entrepreneurs, Associations, Dromolib, Communes (4), ...	6 octobre 2022 à Valréas
Agriculture, alimentation et sylviculture	20 participants Dont : Etat (DDT 26), ONF, Syndicat de la Truffe noire, Agribio PACA, SMBVL, CA 84, Associations, Communes (2), Exploitants (2), INAO, ...	4 octobre 2022 à Grignan
Transport et mobilité	19 participants Dont : Etat (DDT 26), SCoT RPB, SDED, CAUE 84, Communes (5), Associations, Dromolib, GRDF, ...	6 octobre 2022 à Valréas

Figure 2 : Structures et nombre de participants aux ateliers thématiques de co-construction du plan d'actions du PCAET.

I.2 STRUCTURATION

Le plan d'action est structuré de la manière suivante (voir tableau page suivante) :

- Objectifs stratégiques,
- Objectifs opérationnels dont certains sont chiffrés par secteurs d'activité et par filières de production d'énergie renouvelables et de récupération,
- Actions.

Les objectifs stratégiques et opérationnels issus de la phase de stratégie ont été les clefs d'entrée pour construire ce plan.

Sur la forme, les objectifs opérationnels et les actions qui y sont associées peuvent concerner plusieurs objectifs stratégiques. Par exemple, les objectifs/actions opérationnels liés à la rénovation de l'habitat s'inscrivent à la fois dans l'objectif stratégique de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le choix a été fait de les présenter dans le chapitre d'un seul objectif et d'indiquer :

- En introduction de cet objectif stratégique, les objectifs chiffrés auxquels ils permettent de contribuer (pour faire le lien avec la stratégie),
- Sur chaque fiche-actions, les impacts (faible, moyen, fort) sur les items considérés comme stratégiques pour le territoire (Production d'énergies renouvelables, Réduction des consommations d'énergie, Atténuation des émissions de gaz à effet de serre, Réduction des polluants atmosphériques, Emplois créés, Réduction des inégalités sociales, Chiffre d'affaires local généré, Maîtrise des dépenses de fonctionnement, Préservation de la biodiversité, ...).

Pour mémoire, la correspondance avec les grands domaines sur lesquels la réglementation demande que ces objectifs doivent au moins porter est indiquée dans le rapport de stratégie.

I.3 LIEN AVEC LA STRATEGIE ET INTENTION DU PLAN D'ACTION

D'un point de vue temporel, le plan d'actions du présent PCAET et de ceux qui suivront s'inscrivent aux horizons suivants :

- Des objectifs stratégiques Climat-Air-Energie du territoire (vision stratégique à l'horizon 2050),
- Des objectifs opérationnels chiffrés qui découlent de cette vision à long terme et qui ont été fixés par réalisme et visibilité à l'horizon 2030.

Les actions de ce premier PCAET 2024-2029 participent donc à l'atteinte de ces objectifs mais ne prétendent pas à elles seules à leur atteinte notamment pour les raisons suivantes :

- C'est la succession des différents PCAET d'une durée de six années chacun, et ce jusqu'en 2050, qui devra permettre de contribuer à atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire,
- La totalité des actions du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique ne sont pas à ce jour connues et d'autres actions qui n'y sont pas intégrées contribueront également à l'atteinte de ces objectifs,
- Le contexte législatif et réglementaire ainsi que certaines évolutions technologiques ou comportementales qui ne dépendent pas de l'action territoriale ont un impact significatif sur l'évolution de ces indicateurs (évolution technologique du parc de véhicules par exemple ou aides de l'état en matière de rénovation énergétique). A titre d'exemple, le niveau de consommation d'énergie du territoire va résulter de nombreux paramètres dont la perception des enjeux écologiques, du prix de l'énergie (échelle internationale), des aides à la sobriété ou à l'efficacité énergétique (échelles nationale et locale) et de la capacité économique des consommateurs (revenu des ménages par exemple).

La programmation des actions de ce premier PCAET est considérée comme une phase d'émergence ou de premiers pas des filières/actions et de constitution de communautés territoriales de travail autour des thématiques relevant du PCAET. Cette première étape a été voulue, en termes d'objectifs, pragmatique et réaliste en considérant la situation actuelle de développement de ces filières/actions dans le territoire et des acteurs qui peuvent y être impliqués.

Dans cet esprit, chaque fiche action, au-delà de la programmation technique et budgétaire encore difficile dans certains cas à établir sur plusieurs années, a pour objectif de constituer une communauté de travail inter institutionnel sur le sujet qu'elle traite. Ces différentes communautés de travail progressivement permettront de préciser certains volets des actions notamment en termes de budget, d'indicateurs et de quantification de leurs impacts.

Dans ce sens, des intitulés parfois relativement larges ou génériques ont été retenus pour certaines fiches action afin qu'ils restent cohérents avec des évolutions possibles de leur contenu. Le plan d'action a été considéré comme un outil vivant dont le contenu programmatique pourra évoluer durant les six années qu'il couvre.

En conclusion, ce premier PCAET est une première étape de mise en mouvement et de constitution de communautés de travail pour engager le territoire vers la transition écologique et énergétique. Les PCAET suivants (par période de six ans) devront permettre de passer à une phase de massification d'élargissement et/ou de massification des filières/actions.

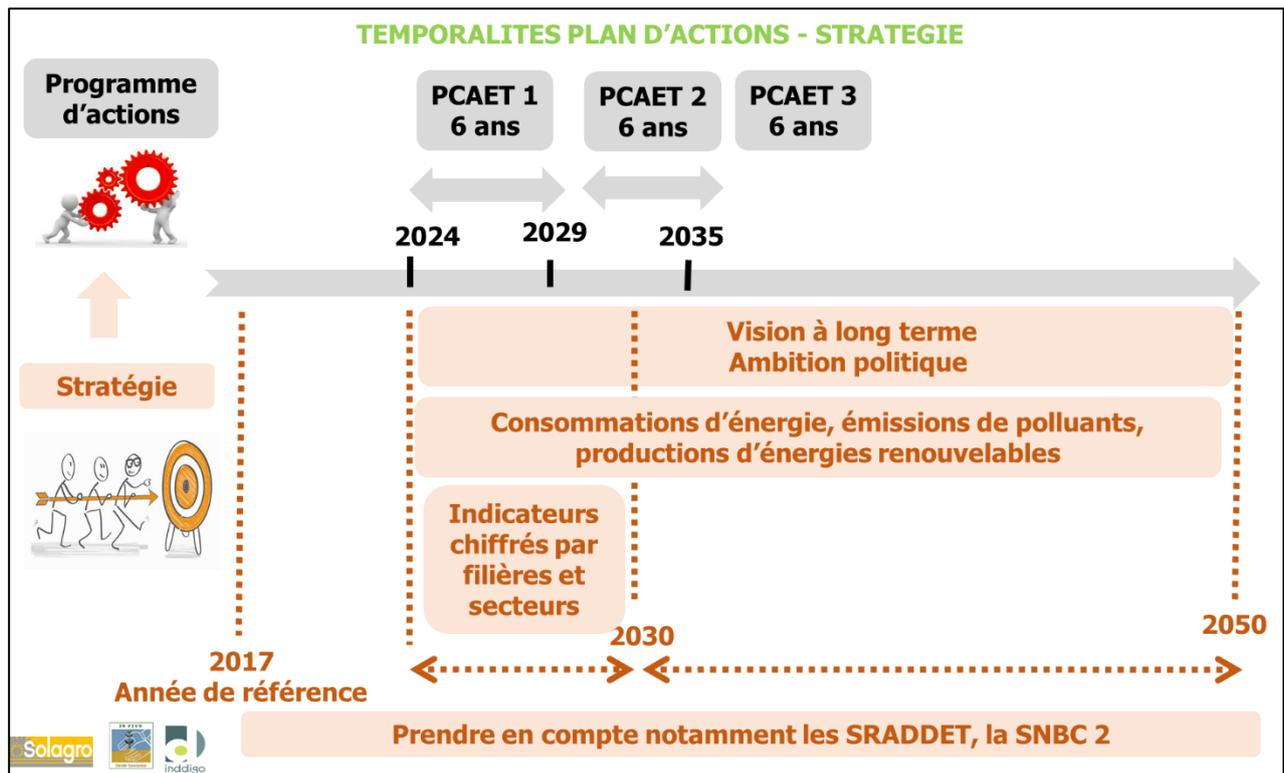


Figure 3 : Temporalités du plan d'action et des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET
(Source : IN VIVO)

Soulignons également, qu'à ce stade de la programmation, les indicateurs d'impact attendus en termes de réductions des consommations d'énergie et de polluants atmosphériques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ... n'ont pas été estimés car dans bien des cas les données projetées permettant de les évaluer ne sont pas disponibles à l'échelle du territoire et leur estimation aurait représenté une somme de travail qui compte tenu des moyens budgétaires disponibles pour élaborer ce premier PCAET n'était pas envisageable. Rappelons également le niveau d'incertitude lié à ce type d'exercice.

Il a donc été préféré de mener une première évaluation d'impact des actions lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET à partir des données réelles qui seront recueillies. Cette évaluation permettra, le cas échéant, de les réorienter pour s'assurer de leur cohérence avec les objectifs stratégiques.

STRUCTURATION DU PLAN D'ACTION

OBJECTIF STRATEGIQUE n°1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique
	Etudier la possibilité pour la CCEPPG de prendre la compétence habitat et de lancer des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
1.2 Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires	Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics
	Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public
1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises	Informier et accompagner les entreprises
	Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire
1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et aux carburants/motorisations traditionnels.	Planifier les mobilités
	Développer les modes actifs (marche à pied, vélo)
	Développer le covoiturage et les transports en commun
	Promouvoir les véhicules électriques
1.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité	Intégrer des objectifs Climat-Air-Energie et santé dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement/construction

OBJECTIF STRATEGIQUE n°2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
2.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération	Développer les pompes à chaleur (géothermique et aérothermique), le solaire thermique et la récupération de chaleur fatale
2.2 Développer l'électricité renouvelable	Planifier et déployer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque en priorité sur toitures, ombrières de parkings et sites anthropisés (friches...)
	Développer l'éolien sous réserve d'intégration paysagère et de protection de la biodiversité
2.3 Développer la méthanisation	Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation
OBJECTIF STRATEGIQUE n°3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable	Promouvoir un système alimentaire territorial durable
3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries	Créer une bourse aux « déchets »
3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets, limiter le brulage des déchets verts	Planifier et mettre en œuvre la prévention/valorisation des déchets ménagers

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques	Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire
	Élaborer/ mettre à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement collectif
	Inciter les usagers à l'entretien et à la réhabilitation des systèmes d'assainissement des eaux usées et à la réutilisation des eaux non conventionnelles
4.2 Adapter l'agriculture, la sylviculture et développer les pratiques séquestrantes	Faire évoluer les pratiques agricoles
	Préserver la forêt et faire évoluer les pratiques sylvicoles
4.3 Adapter les activités touristiques	Favoriser une économie touristique résiliente
4.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé et la biodiversité	Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé
	Prévenir et lutter contre les espèces nuisibles à la santé et à la biodiversité
4.5 Prévenir l'impact des risques naturels	Prévenir les feux de forêt
	Prévenir les inondations et le ruissellement
	Informier et prévenir sur les risques de retrait-gonflement des argiles

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : MOBILISER LES CITOYENS	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHE ACTION
5.1 Co-construire des actions avec les citoyens	Soutenir la création de sociétés citoyennes de production d'énergies renouvelables
	Animer un comité de suivi du PCAET

I.4 STRATEGIE DE FINANCEMENT

Le PCAET va amener progressivement l'intercommunalité à relire l'ensemble de sa politique à l'aune des enjeux Climat-Air-Energie. La valorisation des actions déjà menées dans chaque politique sectorielle constitue un socle significatif de cette politique. Cependant, il paraît indispensable de réaliser un effort financier supplémentaire, qui ne peut consister en la seule réaffectation de crédits existants.

Les budgets indiqués dans les fiches actions sont donnés seulement à titre indicatif et feront l'objet, le cas échéant, d'ajustement dans le cadre de la mobilisation de crédits non connus ou précisés à ce jour émanant d'autres financeurs (AMI Région, AMI ADEME, AMI Etat, CRTE, Agence de l'eau, ...).

I.5 DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du PCAET repose sur les instances de pilotage mises en œuvre pour son élaboration et de différents indicateurs.

I.5.1 INSTANCES DE PILOTAGE ET VALIDATION

Trois instances permettent de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **L'équipe projet**

L'équipe projet est composée de l' élu référent et de la technicienne en charge du projet.

- **La commission des élus**

La commission est composée d'un représentant de chaque commune.

- **Le comité des partenaires**

Ce comité rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire.

I.5.2 INDICATEURS

Deux types d'indicateurs seront suivis. Ils seront précisés lors de la première revue de chaque fiche action.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'action au niveau du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base de données régionales :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kT eqCO₂/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (tonnes de polluant /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence 2017 pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET (voir rapport stratégie).

- **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches actions. Chaque porteur suit ces indicateurs et rend compte à l'équipe projet, qui assure le reporting ans les instances de suivi. La fréquence de suivi est annuelle et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.

Le dispositif de suivi des actions répond aux objectifs suivants :

- Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions pendant sa durée de vie (assurer un suivi de la réalisation des objectifs du plan, valider, réorienter ou abandonner les actions),
- Apporter un regard transversal à sa mise en œuvre,
- Apprécier la gouvernance du projet et les partenariats en cours,
- Documenter de manière synthétique les actions engagées,
- Améliorer la lisibilité des actions pour les décideurs, financeurs et acteurs du territoire,
- Animer et fédérer les élus, acteurs du territoire,
- Disposer d'éléments de communication,
- Fournir des éléments pour des évaluations plus ciblées (champs d'activité ou actions particulières qui paraîtraient mériter un approfondissement).

Ce suivi consistera à situer l'avancement du projet dans le temps en s'appuyant sur une observation et une analyse annuelle. Il permettra d'apprécier la réalisation et les résultats directs des actions du plan.

Ces indicateurs seront compilés dans un tableau de bord afin de pouvoir communiquer régulièrement sur l'avancée des actions du programme. Il pourra également être utilisé pour assurer de façon continue la mobilisation des acteurs du territoire.

I.5.3 PROCESSUS

Le suivi et l'évaluation sont faits :

- Au fil de l'eau par chaque coordinateur d'action,
- Lors de la revue annuelle de chaque action,
- Lors de l'élaboration du bilan annuel qui fait l'objet d'une présentation en équipe projet et en commission des élus.

Le chargé de mission PCAET anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les coordinateurs des actions, qui lui transmettent les données relatives aux indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis aux instances de pilotages qui préconisent si besoin de réorienter des actions ou de relancer des coordinateurs et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

I.5.4 COORDINATEURS, PORTEURS/OPERATEURS ET PARTENAIRES

Les fiches action attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

▪ Coordinateur(s)

Il s'agit des entités assurant la coordination de l'action. Lorsqu'il s'agit de l'intercommunalité, les élus et des techniciens référents de l'action sont mentionnés. Dans certains cas, ils peuvent être coordinateurs de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la réalisation ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son porteur/opérateur.

▪ Porteur/porteurs/opérateurs(s)

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assure la réalisation en lien avec les partenaires qui y sont impliqués (ci-dessous). A ce titre, ils définissent avec les partenaires le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage).

▪ Partenaire(s)

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent, dans le cadre du partenariat établi, de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par son porteur/opérateur.

II. REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE, LES EMISSIONS DE POLLUANTS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

II.1 RENOVER L'HABITAT, FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE, REDUIRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquels les actions contribuent :

Les actions du premier PCAET contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs visés En 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an d'énergie économisée ou de production additionnelle en 2030
RENOVER L'HABITAT			
1 120 équivalents maisons individuelles rénovées basse consommation	14 % des maisons individuelles	112 maisons/an	-8
480 équivalents appartements rénovés basse consommation	27 % des appartements	48 appartements /an	-2
2 040 ménages sensibilisés aux économies d'énergie	17 % des ménages	204 ménages /an	-2
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
600 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques	21 % du potentiel	60/an	+6,7
DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE			
1 500 équivalents logements équipés	27 % du potentiel	150 logements/an	+3
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
4 800 équivalents maisons ou bâtiments équipés	15 % du potentiel	480 équivalents maisons /an	+30
PROMOUVOIR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS PERFORMANTS			
Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré	-

ACTION N°1.1.1

Renforcer l'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur habitat

Objectif stratégique : 1. Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel : 1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action s'inscrit principalement dans le cadre du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) mis en œuvre depuis 2021.

D'un point de vue opérationnel, à ce jour, une convention est passée avec le CEDER pour mener les actions d'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur habitat. Le CEDER, en tant qu'opérateur France Rénov' et opérateur ANAH est la porte d'entrée des porteurs de projet.

La visibilité de ce guichet d'entrée est à renforcer notamment par la formation des conseillers numériques et France services du territoire.

Cet accompagnement est complété d'actions spécifiques du CEDER ou d'autres opérateurs en direction des ménages en situation de précarité énergétique consistant à réaliser des visites à domicile et des animations en lien avec des acteurs sociaux du territoire (Dispositif SLIME).

En parallèle, des actions de communication/sensibilisation sont prévues à destination :

- Des ménages (balades thermographiques notamment)
- Des professionnels du secteur du bâtiment
- Des agents techniques des Mairies du territoire
- D'autres acteurs comme les agences immobilières, les banques... qui seront contactés en tant que relais d'information.

Une attention particulière dans les différents accompagnements sera portée sur :

- La promotion des appareils de chauffage au bois performant,
- L'adaptation de l'habitat au changement climatique,
- La qualité de l'air intérieur (monoxyde de carbone et humidité notamment).

S'agissant du bois énergie à usage domestique rappelons qu'en juillet 2021, la ministre de la Transition écologique, a publié le plan d'action « chauffage au bois domestique performant¹ » qui doit permettre de réduire de 50% d'ici 2030 les émissions de polluants du chauffage au bois domestique, premier émetteur de particules fines en France.

Il serait possible de s'appuyer sur ce plan d'action national au travers des actions suivantes :

- Sensibiliser le grand public à l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage au bois avec des appareils peu performants ou un combustible de mauvaise qualité,
- Etudier l'opportunité de participer au Fonds Air Bois de l'ADEME² qui permet de verser une prime (de l'ordre de 1 000 €) aux particuliers, sur la preuve de remplacement de leur vieil appareil de chauffage au bois (foyer datant d'avant 2001 et/ou cheminée ouverte), par un appareil plus performant (insert fermés, poêle à granulés). L'ADEME s'associe à une collectivité territoriale volontaire, porteuse du projet, pour créer un fonds dédié et permettant un cofinancement (50% ADEME / 50 % collectivité). Le fonds est géré par la collectivité (qui peut être un département entier... ou une simple commune).

¹ Ministère de la Transition écologique, Juillet 2021, « **Plan d'action : Réduction des émissions issues du chauffage au bois en France, Chauffage domestique au bois performant** », 20 p. <https://www.ecologie.gouv.fr/gouvernement-publie-plan-daction-reduire-50-emissions-particules-fines-du-chauffage-au-bois>

² <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221220/fonds-air-bois>

- Intégrer dans les dispositifs de rénovation de l'habitat (OPAH) la promotion de ces appareils.

A ce stade, le portage et le contenu de cette action sur le bois énergie n'a pas encore fait l'objet de réflexion préliminaire.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Structure : CCEPPG	Structures : CEDER		
Référent (s) :	Référent (s) : Responsable des conseillers France'Renov et ANAH		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Propriétaires occupants ou bailleurs Professionnels du secteur du bâtiment Agents techniques des Mairies du territoire Des acteurs économiques pouvant être relai de l'information	Opérateurs ANAH		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - Convention inter-EPCI fixant les conditions de portage du SPEEH en AURA - Convention d'objectifs et de moyens entre le CEDER et la CCEPPG. - Convention avec le conseil départemental 84 		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	- Mise en œuvre du programme défini dans les conventions avec le CEDER
2025	- Révision et mise en œuvre du programme selon l'évolution des dispositifs Région et Etat.
2026 à 2029	- Mise en œuvre du nouveau programme prolongeant le dispositif

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	0,50 €/habitant/an pour CCEPPG pour le SPEEH Montant approximatif sur 3 années pouvant évoluer d'une année sur l'autre
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP
	Investissement	/
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Primes Région AURA : voir convention inter-EPCI. - CEE SARE (->2023) : 50% du montant des actes - Aides à la pierre du CD 26 pour 2023-2027.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Habitat

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X

Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X
---	--	--	---

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
% de réalisation des actes (source : CEDER)	Cf. objectifs du programme – évolutifs selon les conventions
Evolution des étiquettes des diagnostics de performance énergétique et de gaz à effet de serre (source : observatoire DPE ADEME)	Augmentation annuelle du % de DPE vers les classes les moins énergivores.
Montant annuel des aides France'Renov et ANAH	En progression
% de travaux entrepris suite conseils du SPPEH (source : Tableau de bord SARE)	Voir Bilans 2021 et 2022

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Fort

ACTION N°1.1.2

Etudier la possibilité de prendre la compétence habitat et de réaliser une (ou des) OPAH ou PIG

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.1 : Rénover l'habitat, y favoriser la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise :

- A étudier l'éventualité, pour la CCEPPG d'exercer la compétence Habitat et d'élaborer un Programme Local de l'Habitat, mais aussi d'évaluer les moyens financiers et humains à associer ;
- En cas de volonté de prise de compétence : à réaliser une étude d'opportunité pour connaître précisément les besoins et identifier le(s) dispositif(s) d'intervention d'amélioration du parc privé de l'habitat le(s) plus adapté(s) au territoire, notamment sur le volet énergétique. Il s'agit des dispositifs OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou PIG (Programme d'Intérêt Général).

Les OPAH ou PIG sont portés par les communes ou l'EPCI, en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ils permettent aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs de mobiliser des aides financières de l'ANAH, de la Région, du Département et de la collectivité porteuse. Ces aides sont conditionnées à un critère de revenus des occupants pour les propriétaires occupants et à une obligation de conventionnement pour les propriétaires bailleurs. Ces dispositifs impliquent pour la collectivité porteuse, une participation financière aux travaux et une participation au financement de l'équipe d'animation.

Le PIG vise à répondre ou à traiter une problématique spécifique en matière d'amélioration de l'habitat, à caractère social ou technique. L'Etat peut en prendre l'initiative. Son périmètre est plus étendu que pour une OPAH : sur un EPCI, sur un canton, sur le département, ... La durée de la convention est de 1 an à 3 ans (prorogeable jusqu'à 5 ans max).

L'OPAH a un objet plus large que celui du PIG. Elle prend en compte l'ensemble des thématiques de l'ANAH (Foncier et immobilier, Lutte contre l'habitat insalubre, Energie, Copropriété, Patrimoine). L'OPAH concerne toujours un périmètre précis (périmètre à enjeux : quartiers, centres urbains anciens, bourgs ruraux dévitalisés). La convention signée entre l'Etat, l'ANAH et la collectivité dure de 3 à 5 ans.

En complément de l'OPAH classique, il existe une gamme d'OPAH thématiques pour des problèmes d'habitat spécifiques : OPAH renouvellement urbain (RU) ; OPAH revitalisation rurale (RR), OPAH copropriétés dégradées.

L'étude d'opportunité, pilotée par une collectivité, se traduit par une étude de connaissance qui doit permettre d'identifier ou de préciser les principales problématiques en matière d'habitat privé et de logement se posant sur tout ou partie de son territoire. Elle doit fournir à la collectivité et à ses partenaires les éléments permettant de hiérarchiser les enjeux d'une action sur le parc privé, de déterminer l'opportunité de mise en œuvre d'une opération, d'établir ses axes majeurs, d'identifier les actions spécifiques nécessaires et de proposer en conséquence des secteurs ou des thématiques prioritaires d'intervention. Les conclusions de l'étude doivent alors permettre d'élaborer le(s) cahier(s) des charges d'étude(s) pré-opérationnelle(s) et d'en préciser leur périmètre.

L'étude pré-opérationnelle qui suit est une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place d'un programme. La qualité de celle-ci conditionne pour une large part la réussite de la future opération. Elle vise à définir les problématiques et le périmètre d'une opération, de proposer une stratégie d'intervention en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser.

Confère le « référentiel des opérations programmées de l'ANAH » : <https://fr.calameo.com/read/003588254c4e6ed2b2551>).

L'objectif est de se focaliser sur les centres anciens, pour lesquels les dynamiques de rénovation peuvent être plus complexes en raison, par exemple, de contraintes architecturales liées à la proximité de monuments historiques ou par des structures de bâtiments peu adaptées aux besoins actuels.

La Ville de Valréas a terminé l'étude pré-opérationnelle pour l'OPAH de son centre ancien qui devrait démarrer fin 2023 début 2024.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCEPPG ou communes concernées		CCEPPG ou Communes concernées		
Référent (s) : service CCEPPG ou communes		Référent (s) : service CCEPPG ou communes		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Propriétaires occupants ou bailleurs.		ANAH, Département.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		Pour OPAH Valréas		X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail avec les élus pour réfléchir à la prise de compétence Habitat - Présentation en Conférence des Maires - Démarrage OPAH Valréas
2025	Pour les OPAH/PIG : <ul style="list-style-type: none"> - Identification du ou des périmètres potentiellement concernés et sensibilisation des élus concernés (constitution d'un groupe de travail collectivités-ANAH) - Définition du projet de la collectivité concernée Pour la compétence Habitat : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de compétence si celle-ci est souhaitée
2026	Pour les OPAH/PIG : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une ou plusieurs études d'opportunités sur les périmètres préalablement identifiés.
2027	Pour les OPAH/PIG : <ul style="list-style-type: none"> - En fonction du résultat de l'étude d'opportunité, rédaction du cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle, consultation et sélection du prestataire pour la définition du programme. - Validation du programme de l'opération.
2028	Pour les OPAH/PIG : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'opération
2029	Pour les OPAH/PIG : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'opération

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Pour les OPAH/PIG : Coût estimatif de l'étude d'opportunité : 30 000 € Coût de l'étude pré-opérationnelle : à préciser après consultation.
	Moyens humains (ETP)	Pour les OPAH/PIG : 5 % d'ETP
	Investissement	Pour les OPAH/PIG : Opération : Selon règlement d'intervention défini
	Recettes/Financements	Pour les OPAH/PIG : A préciser avec service de l'ANAH en fonction projet

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Habitat

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X

Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de communes associées à la démarche	Toutes les communes - 19
Réalisation de l'étude d'opportunité	1

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Fort

II.2 DISPOSER D'UN PATRIMOINE ET DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs visés en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
20 800 m ² d'équivalents bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	21 % des bureaux ou commerces	2 080 m ² de bureaux ou de commerces	-3,3
22 500 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	22 % des usagers	2 250 m ²	-2
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POMPES A CHALEUR			
600 logements équipés de pompes à chaleur aérothermiques	21 % du potentiel	60/an	+6,7
FAVORISER LE SOLAIRE THERMIQUE			
1 500 équivalents logements équipés	27 % du potentiel	150 logements/an	+3

ACTION N° 1.2.1

Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.2 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de proposer aux communes de la CCEPPG une ingénierie mutualisée d'appui à l'efficacité, la sobriété, la rénovation énergétique et au développement des ENR de leur patrimoine pour l'application du décret tertiaire du 23 juillet 2019, mais également pour les autres bâtiments non concernés par le décret.

Communes Drômoises

Actuellement, cette ingénierie mutualisée est envisagée sous la forme d'un soutien financier pour prendre en charge l'adhésion des communes aux services proposés par le SDED - Service public Des Energies dans la Drôme.

Pour mémoire, le SDED propose deux niveaux de service d'accompagnement auprès des collectivités :

- Adhésion "Energie Base" pour :
 - Bénéficier d'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
 - Accéder à un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti, soit à des fins d'analyse, soit pour renseigner la plateforme nationale OPERAT, dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 (« Décret Tertiaire »).
- Adhésion « Énergie Plus » (en supplément de Energie base) pour accéder à :
 - L'analyse de ses consommations d'énergie,
 - Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage (aide à la consultation et participation financière),
 - L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique,
 - L'accompagnement au déroulement de projets.

L'appui pourrait passer pour les communes qui le souhaitent par la définition d'un schéma directeur immobilier énergie qui permet de planifier des travaux d'amélioration de la performance énergétique mais également de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale, tout en optimisant l'occupation et l'usage de ses bâtiments.

Communes Vauclusiennes

Le SEV - Syndicat d'Electrification Vauclusien, ne proposant pas de services similaires, il sera nécessaire de procéder à une consultation auprès de bureau d'études spécialisés.

Cette action vise également à promouvoir les énergies renouvelables, les réseaux de chaleur et l'adaptation au changement climatique des bâtiments concernés. Une attention sera portée également sur la mise en œuvre de la réglementation sur la qualité de l'air intérieur des ERP.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
Structure : CCEPPG	Structure : SDED
Référent (s) : Commission Mutualisation	Référent (s) :
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Communes	SDED Centres de ressources région SUD ³ et AuRa ⁴ SPL OSER ⁵

³ <https://www.envirobatbdm.eu/>

⁴ <https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/thematiques/renovation-energetique-des-batiments-publics>

⁵ <https://spl-oser.fr/>

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE (Axe 3 / Orientation 1)		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	- Contractualisation avec le SDED pour les communes 26 – lancement d’une consultation auprès de Bureaux d’étude spécialisés pour les communes 84
2025	- Convention de mutualisation pour les communes 26 – Contractualisation avec le ou les BE retenus pour les communes 84
2026	- Etudes et travaux de rénovation
2027	- Etudes et travaux de rénovation
2028	- Etudes et travaux de rénovation
2029	- Etudes et travaux de rénovation

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,05
	Investissement	
	Recettes/Financements	- Pas d’aide actuellement

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de bâtiments rénovés /an	- 1 par an minimum
Surface rénovée (m ²)	- A préciser a posteriori
GWh économisés	- A préciser a posteriori
GWh d'ENR produits	- A préciser a posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE		
DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Faible	- Fort

ACTION N° 1.2.2

Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.2 : Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Après les bâtiments, l'éclairage public est le deuxième poste le plus énergivore des collectivités selon l'enquête « Énergie et patrimoine communal » de l'ADEME et il peut représenter jusqu'à 40% de la facture d'électricité d'une commune.

Actuellement :

- Ont délégué leur compétence éclairage public à territoire d'Énergie 26 SDED (TE26), les communes drômoises du territoire : Montségur sur Lauzon, Colonzelle, Chantemerle les Grignan, Valaurie, Roussas, Réauville, Montjoyer, Salles-sous-Bois.
- Ont délégué leur compétence éclairage public Syndicat d'Énergie du Vaucluse (SEV), les communes vauclusiennes du territoire.

Dans le cadre du transfert de compétence à TE26 ou au SEV, des diagnostics du parc d'éclairage public ont déjà été réalisés et ont permis dans certains cas de produire des schémas directeurs. Certaines communes ont par la suite pu mettre en place l'extinction de l'éclairage public selon une programmation horaire.

L'objectif de l'action est de poursuivre cette démarche de réduction des consommations (diagnostic, suivi d'actions, déploiement de nouvelles technologies, extinction, programmation de temps d'allumage, abaissement des puissances en cours de nuit, ...) et, par la même de réduire les nuisances lumineuses pour protéger la biodiversité.

L'action concernera prioritairement les volets suivants ;

- Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public

Après une phase de diagnostic du réseau d'éclairage public et d'élaboration d'un schéma directeur, il est recommandé aux communes de passer à la phase d'exécution des travaux.

- Participer à des événements type « Le jour de la nuit »

La nuisance lumineuse, provoquée par la qualité de l'éclairage public en place a un impact significatif sur la biodiversité et sur la disparition du ciel étoilé. Le Jour de la Nuit est un événement national dont l'objectif est d'attirer l'attention du grand public sur les conséquences de cette nuisance. Au cours de cette manifestation, de nombreuses animations sont proposées au public comme par exemple, des découvertes ludiques de la faune et de la flore, des séances d'observation des étoiles et du ciel nocturne. Les communes participantes procèdent à l'extinction d'une partie de leur éclairage public, voire de la totalité.

- Réfléchir à l'opportunité de la définition d'une Trame Noire

La trame noire représente l'ensemble des corridors écologiques empruntés de nuit par certaines espèces animales. Elle vise à favoriser un éclairage de très faible intensité voire nul. La pollution lumineuse et ses effets négatifs sur les espèces nocturnes sont intégrés dans l'Etat initial de l'environnement du SCoT : cycle de vie perturbé, risque de collision à la suite d'éblouissements, modifications des déplacements, fragmentation liée aux infrastructures et à l'urbanisation.

L'armature écologique et la définition des corridors écologiques réalisées dans le cadre du SCoT se basent sur les quatre trames suivantes :

- La trame forestière (forêts fermées et ouvertes)
- La trame des milieux agricoles (cultures, prairies temporaires/permanentes et haies)
- La trame thermophile (landes et pelouses sèches)
- La trame aquatique et humide (cours d'eau, plans d'eau et zones humides).

La trame noire n'apparaît donc pas en tant que telle dans l'armature écologique.

COORDINATEUR (S)

PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION

TE26 / SEV Communes (pour la trame noire)	TE26, SEV et communes concernées Communes (pour la trame noire)		
Référent (s) : responsable service éclairage public du SDED/SEV	Référent (s) : responsable service technique des communes		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes	SDED / SEV / SCOT RPB / PNR des Baronnies provençales		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE Axe 3 / Orientation 1		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des actions réalisées dans le territoire (tableau de suivi) - Retour d'expériences sur l'extinction nocturne
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation pluriannuelle des travaux - Déploiement du service proposé par TE26 /SEV - Etude de faisabilité d'une trame noire à l'échelle du périmètre du SCOT RPB - Une opération « Le jour de la nuit »
2026 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du service proposé par TE26 /SEV - Une opération « Le jour de la nuit »

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - TE26 /SEV : en fonction des planifications communales - Opération « le Jour de la Nuit » : 1 000 €/an
	Moyens humains (ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - TE26 : SEV : en fonction des planifications communales - Opération « le Jour de la Nuit » : 0,1 ETP/an
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - TE26 /SEV : en fonction des planifications communales
	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - CEE et aides de TE26/SEV

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de points lumineux rénovés (par commune sur le nombre total de points lumineux) (source : SDED/SEV/communes)	- Selon les planifications communales définies
GWh économisés (source : SDED/SEV/communes)	- A renseigner à posteriori
Nombre de communes disposant d'une extinction nocturne de l'éclairage public (source : SDED/SEV/communes)	- A renseigner à posteriori

Nombre de communes associées à un événement annuel du type « le jour de la nuit » (source : CCEPPG)	- A renseigner à posteriori
---	-----------------------------

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	- Communication et sensibilisation auprès des habitants avant la mise en œuvre de l'extinction
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Fort	- Fort

II.3 AMELIORER LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquels les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs visés en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel sur 11 ans (2020/2030)	GWh/an en 2030 d'économie ou de production d'énergie additionnelle
SECTEUR TERTIAIRE (PRIVE ET PUBLIC)			
20 800 m ² équivalents de bureaux ou de commerces rénovés basse consommation	21 % du potentiel	2 080 m ² de bureaux ou de commerces	-2
22 500 m ² faisant l'objet d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique	36 % du potentiel	33 690 m ²	-1,5
TRANSPORT DE MARCHANDISES			
20 % du potentiel d'économie d'énergie	20 % du potentiel	3 %	-3,3
SECTEUR AGRICULTURE			
2 670 hectares de surface agricole utile avec des actions d'efficacité énergétique	20 % de la SAU	45 ha	-1,5
DEVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
22 400 places de parking avec ombrières ou 100 ha sites anthropisés	100 % du potentiel	12 ha/an	+59
4 800 maisons ou bâtiments équipés (256 000 m ² de PV)	15 % du potentiel	480 équivalents maisons /an	+30

ACTION N°1.3.1

Informier et accompagner financièrement les entreprises

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 1.3 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action a pour principaux objectifs de :

- 1) **Créer un guichet local unique / point relai d'information et d'orientation des entreprises pour la transition énergétique et écologique** (avec un lien à faire, avec le SPPEH pour l'accompagnement du petit tertiaire privé fiche 1.1.1)

Il s'agit de doter le territoire d'un guichet unique / point relai d'information et d'orientation vers les aides et dispositifs en faveur de la transition énergétique et écologique des entreprises. L'objectif est notamment de :

- Disposer d'un espace ressource centralisant l'information à destination des entreprises,
- Accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises du territoire grâce à une meilleure connaissance et une plus forte mobilisation des dispositifs existants.

Pour mémoire :

- Le service public de la performance énergétique de l'habitat peut accompagner techniquement les rénovations des bâtiments qualifiés de « petit tertiaire » (hors décret tertiaire), dont les caractéristiques sont proches de celles des logements qui ne présentent donc pas de contrainte particulière en matière de spécificités techniques ou qui ne nécessitent pas l'appui de techniciens spécialisés.
- Les CCI et la CMAR proposent un ensemble de prestations d'accompagnement à promouvoir auprès des entreprises : Visite énergie, diagnostic Ecoflux, étude mobilité, pré-diagnostic économie circulaire, mise en œuvre de projets de transition écologique, ...

Les déchets des activités économiques des entreprises seront pris en compte également.

- 2) **Disposer d'un référent entreprises énergie au sein de la CCEPPG**

L'objectif est de compléter, lorsque cela s'avère pertinent, les dispositifs nationaux et régionaux existants.

Exemple de critères de sélection des projets : production d'énergies renouvelables, réalisation d'économies d'énergies, sobriété foncière, récupération des eaux pluviales et/ou usées, économie circulaire, aménagements paysagers favorisant la biodiversité et désimperméabilisation des sols, ...

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Structure : CCEPPG	Structure : CEDER		
Référent (s) : service économie	Référent (s) : service économie		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	CCI 84 et 26, CMAR et club des entreprises.		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail interinstitutionnel (CMAR, CCI 26 et 84, Ademe, Régions et autres gestionnaires de dispositifs d'aides en direction des entreprises). - Définition des modalités de portage du guichet unique avec les partenaires relais.
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du guichet unique et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises - CEDER

2026	- Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises.
2027	- Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises
2028	- Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises
2029	- Fonctionnement du guichet territorial avec des démarches proactives et communication en faveur de la mobilisation des aides par les entreprises

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Budget SPPEH pour certaines entreprises tertiaires) + budget communication 3 000 € + ressources additionnelles en phase d'ingénierie (stagiaire / recensement des aides) et de déploiement (service civique / action de terrain pour « aller-vers » les entreprises) (10 000 €/an)
	Moyens humains (ETP)	0,5 ETP (si création d'un référent énergie)
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre d'entreprises ayant été en contact avec le guichet unique / point relai	- Part en augmentation chaque année
- Nombre d'entreprises accompagnées par le SPPEH par an	- Selon programme annuel

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Faible à forte

ACTION N°1.3.2

Donner l'exemple au travers des actions des entreprises du territoire

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air.

Objectif opérationnel 2 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire comporte des entreprises notamment qui disposent ou vont disposer de d'actions significatives sur les thématiques relevant du PCAET. A titre d'exemple l'Intermarché de Grignan. L'objectif de l'action consiste à :

- Mieux faire connaître les actions vertueuses (réseaux sociaux, lettre d'information, vidéos, ...) de ces entreprises de toute taille,
- Partager ces expériences avec les autres entreprises du territoire pour faciliter l'essaimage ou la mutualisation de certaines actions,
- Renforcer l'image innovante du territoire notamment en matière de transition énergétique et écologique,
- Orienter les actions des entreprises pour qu'elles répondent, dans la mesure du possible, aux objectifs du PCAET,
- Faciliter la communication des actions entreprises par les entreprises dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCEPPG et Club des entreprises C2EG	CCEPPG et Club des entreprises		
Référent (s) : service économie	Référent (s) : service économique et Président/Animateur du club des entreprises		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	CCI, CMAR, CEDER, ADEME		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion entre la CCEPPG et le club des entreprises pour préciser les objectifs, les modalités et le calendrier de l'action.
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, diffusion et analyse d'une enquête (questionnaire, ...) auprès des entreprises du territoire pour identifier les actions exemplaires - Communication sur les résultats de l'enquête - Valorisation des actions vertueuses - Identification d'actions potentiellement mutualisables entre entreprises
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du GT entreprises / CCEPPG pour identifier les nouvelles actions - Valorisation des actions vertueuses
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du GT entreprises / CCEPPG pour identifier les nouvelles actions - Valorisation des actions vertueuses
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du GT entreprises / CCEPPG pour identifier les nouvelles actions - Valorisation des actions vertueuses
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du GT entreprises/ CCEPPG pour identifier les nouvelles actions - Valorisation des actions vertueuses

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	- 5 000 € pour la valorisation et la création d'un évènement annuel - Subvention Atout Tricastin (à inclure dans convention de partenariat)
	Moyens humains (ETP)	- 0,1 ETP CCEPPG (pour animation et interface avec club des entreprises)
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre d'entreprises participants à la mise en commun des informations	- Part en augmentation chaque année
- Nombre d'entreprises valorisées	- Part en augmentation chaque année
- Actions mutualisées	- Part en augmentation chaque année

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE
--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Faible

II.4 FAVORISER LES ALTERNATIVES A L'AUTO-SOLISME ET LES CARBURANTS/MOTORISATIONS ALTERNATIFS

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
1 543 équivalents actifs n'utilisant plus leur voiture (report modal : TC, modes actifs) ou leur voiture seul pour se rendre au travail (co-voiturage)	19 % des actifs	154 actifs/an	-1,5
1 170 équivalents véhicules sobres ou utilisant des carburants/motorisations alternatifs	10 % des véhicules	117 véhicules /an	-3

ACTION n° 1.4.1

Planifier les mobilités

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES, de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants/motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La planification de la mobilité est indispensable pour disposer d'une vision d'ensemble, stratégique, à plus long terme, intégrant les multiples acteurs de la mobilité. Des documents de planification aident à mettre en cohérence les actions de différents acteurs, de coconstruire des scénarios avec usagers et partenaires, et de créer une offre de mobilité lisible.

- **Mettre en place une animation/coordination territoriale sur les plans de mobilité entreprises/inter-entreprises (PdME)**
 - Avant de se concentrer sur les plans de mobilité entreprises ou inter-entreprises, les collectivités territoriales peuvent se positionner comme modèles et acteurs du changement des pratiques à travers l'élaboration d'un plan de mobilité des administrations.
 - Puis, il convient de définir une stratégie pour encourager et accompagner les entreprises dans la mise en place de leur PdME. Plusieurs facteurs déclencheurs peuvent intervenir dans la mise en place d'un PdME :
 - L'entreprise est dans une situation de changement
 - L'entreprise est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise
 - L'entreprise se situe dans une zone d'activité qui permet de mutualiser certains coûts
 - Les actions fondamentales à engager par la collectivité pour accompagner les entreprises sont les suivantes :
 - Identifier un conseiller en mobilité et définir ses niveaux d'intervention auprès des employeurs
 - Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs avec une stratégie validée politiquement
 - Travailler avec la CCI et le service économie pour identifier les entreprises
 - Être partie prenante pour la mise en place des actions
 - Mettre en place un dialogue pérenne avec les entreprises
- **Réaliser un plan de mobilité intercommunal simplifié (PdMs ; outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire)**
 - Le plan de mobilité simplifié (PdMs) est conçu comme un outil simple et agile pour les territoires moins denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux. Il intègre en effet l'ex-plan de mobilité rurale.
 - Il s'agit pour le territoire d'un document stratégique de planification permettant une optimisation de la mobilité de ses habitants et de ses visiteurs, en fonction de leurs besoins, dans un esprit d'amélioration des conditions environnementales et économiques, ainsi que de concertation.
 - Le plan portera sur :
 - Les déplacements internes, en tenant compte des différents bassins de vie.
 - Les déplacements depuis et vers les territoires de proximité et plus lointains (départementaux, régionaux, interrégionaux). Les éventuels schémas de mobilité des territoires voisins seront pris en compte, afin de proposer une stratégie harmonieuse
 - Les déplacements touristiques.
 - Le plan d'action pourra concerner tous les modes de transport : les véhicules individuels thermiques et à motorisation alternative, les voitures partagées, les transports en commun, les mobilités actives, la « démobilité » ...

- Contrairement au PDM obligatoire, le PdMs n'impose pas d'évaluation environnementale ou d'enquête publique. En revanche, la loi prévoit pour le PdMs une procédure de participation du public et la consultation des partenaires.
- La CCEPPG a lancé fin 2022 une consultation de bureaux d'études concernant l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités, qui pourra être transformée en PdMs.
- **Elaborer un schéma directeur des mobilités actives**
 - Un schéma directeur des mobilités actives comprend généralement :
 - Un diagnostic de l'offre, de la demande actuelle et du potentiel en termes de déplacements « modes actifs ».
 - L'élaboration d'une stratégie de développement des aménagements et des services, souvent en concertation avec les partenaires administratifs et associatifs ainsi qu'avec la population.
 - Des préconisations techniques, un chiffrage et un plan de priorisation.
 - Le Schéma Directeur des Mobilités la CCEPPG élaboré par la CCEPPG en 2023 inclut un volet « modes actifs » important, qui s'apparente à un schéma cyclable.
 - Après validation de ce schéma, la CCEPPG devra suivre les aménagements et la mise en place des services envisagés.
 - Les réalisations d'aménagements ou la création de nouveaux services doivent s'accompagner de mesures de communication. Après réalisation, des comptages et enquêtes peuvent objectiver l'utilisation.

Notons que les déplacements domicile/école/collège/lycée sont importants à considérer notamment pour le co-bénéfice en matière de santé lié à l'activité physique des jeunes.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : CCEPPG	Structure (s) : Dromolib et les entreprises pour l'animation/coordination des PdME ; bureau d'études pour le PdMs et le schéma directeur des mobilités actives		
Référent (s) : Membres du Comité de pilotage du schéma directeur des mobilités	Référent (s) : BUREAU D'ETUDES ITEM chargé de l'élaboration du schéma directeur des mobilités DROMOLIB C2EG – club d'entrepreneurs		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Résidents et visiteurs du territoire, entreprises et leurs salariés	Régions, départements 84 et 26, associations d'entreprises et de zones d'activités, prestataires de services vélo, associations de cyclistes... CCI de Vaucluse		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	PdME, PdMs		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	PdMs	PdME	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	- Identifier un conseiller en mobilité, interlocuteur pour les entreprises - Identifier les entreprises à intégrer dans les plans de mobilité - Lancer l'élaboration des plans de mobilité inter-entreprises - Elaborer le PdMs y compris le schéma cyclable
2025	- Poursuite de l'élaboration des plans de mobilité inter-entreprises - Fin du PdMs, premières réalisations (p.ex. aménagements cyclables)
2026	- Poursuite de la mise en œuvre du PdMs (<i>aussi au cours de années suivantes</i>) - Suivi de la mise en œuvre des PdMs et PdME (<i>aussi au cours de années suivantes</i>)
2027	-
2028	-
2029	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Eventuellement mise en place de services vélo : soutien d'un atelier de réparation, location, aide à l'achat...
	Moyens humains (ETP)	Suivi du PdMs : 2-3 jours / mois
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un PdMs (par AMO) environ 40 k€. - Animation/coordination de PdME par l'association Dromolib : en fonction du nombre d'entreprises, de la durée de la prestation... - Aménagements cyclables : à porter par les gestionnaires de voirie, très variable selon le niveau d'intervention (partage de voirie vs. création de voie verte)
	Recettes/Financements	Pour le vélo : appels à projet de l'Etat, Alvéole (stationnement), départements, DETR/DSIL...

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Economie, urbanisme, tourisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'entreprises et de salariés impliqués dans les plans de mobilité	
Impacts des plans de mobilité entreprises (à travers des enquêtes avant-après) : évolution des distances parcourues en voiture, report modal...	
Linéaire d'aménagements cyclables créé	
Nombre de services vélo créés	
Part modale vélo sur le territoire	
Nombre d'actions du plan de mobilité simplifié réalisées	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Importance de la concertation ; adaptation des actions aux capacités du territoire ; pour les aménagements cyclables : collaboration avec les gestionnaires de voirie pendant l'élaboration du schéma, pour garantir que les propositions soient réalistes
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
Plan de mobilité entreprises		
- Faible	- Elevé	- Faible
Plan de mobilité simplifié		
- Moyen	- Elevé	- Elevé

ACTION n° 1.4.2

Développer les modes actifs (marche à pied, vélo)

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES, de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants/motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans la plupart des territoires ruraux on observe un taux d'utilisation de la voiture très élevé, même sur des courtes distances. A titre d'exemple, 63% des déplacements domicile-travail intracommunaux dans la CCEPPG sont réalisés en voiture. Il paraît ainsi évident qu'un grand potentiel de report modal vers les modes actifs existe. Un tel report de la voiture vers la marche à pied ou le vélo aurait un impact très positif en termes de santé, d'environnement, de qualité urbaine, de budget des ménages etc. Le territoire de la CCEPPG est d'ailleurs également attractif pour la pratique loisir du vélo, à la journée ou en itinérance – une pratique qui peut d'ailleurs générer des retombées économiques non négligeables.

Pour favoriser la marche à pied, les leviers peuvent être :

- **Un apaisement général et ambitieux des centres-villes et centres-villages** : baisse des vitesses pratiquées en déployant des éléments physiques de ralentissement ou en travaillant sur les revêtements et l'aménagement des entrées de ville ; travail sur le plan de circulation (filtres modaux...) ; piétonnisation de certains espaces ;
- **Aménagement qualitatif des espaces publics** : revêtements, accessibilité, mobilier urbain fonctionnel et esthétique (bancs, poubelles, points d'eau...), végétalisation, jeux pour enfants ;
- **Amélioration du confort thermique** : protection des impacts météorologiques indésirés ;
- **Bonnes conditions d'intermodalité** : accès faciles et attractifs aux arrêts des transports en commun ;
- **Réduction des distances / urbanisme de proximité** : implantation des commerces et autres pôles générateurs proche des lieux de résidence, densification, absorption des coupures urbaines ;

Les besoins des cyclistes peuvent être synthétisés comme suit :

- **Rouler en sécurité** : une infrastructure cyclable dédiée si besoin, mais aussi des voiries partagées et apaisées ; itinéraires loisir attractifs...
- **Se procurer un vélo** : vélocistes, foires au vélo, recyclage et remise en état, aides à l'achat, location courte ou longue durée...
- **Savoir faire du vélo** : ateliers de remise en selle, sessions d'apprentissage en contexte scolaire ou en dehors (adultes)...
- **Trouver son chemin** : jalonnement, plans, applications...
- **Stationner son vélo** : arceaux en libre-accès pour le stationnement courte durée p.ex. proche des commerces ; consignes sécurisées pour le stationnement longue durée p.ex. aux arrêts de transport en commun ; stationnement résidentiel dans les secteurs avec du logement collectif ou dans les centres-villages...
- **Réparer et entretenir son vélo** : vélocistes, ateliers d'autoréparation, ateliers de réparation mobiles, bornes d'autoréparation dans l'espace public...
- **Être encouragé et stimulé** : communication, promotion et sensibilisation, évènements, défis. Destinés à la pratique utilitaire et loisirs...

Des actions concrètes pour répondre à ces enjeux et besoins seront élaborées dans le Schéma Directeur des Mobilités qui est en cours. Son volet « schéma cyclable » identifiera les liaisons cyclables prioritaires à aménager et formulera des préconisations.

Les élus devront déterminer l'articulation entre les différents intervenants : En effet, les travaux d'infrastructures incombant aux gestionnaires de voirie (communes et départements), les élus devront

déterminer la position de la CCEPPG qui pourra être dotée d'un rôle d'animateur et de coordinateur : veiller à la cohérence d'ensemble, apporter du conseil technique et sur les financements, communiquer et sensibiliser...			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION	
Structure(s) : CCEPPG		Structure (s) : Communes et départements	
Référent (s) : Membres du Comité de pilotage du schéma directeur des mobilités		Référent (s) : Communes du lieu du projet Services correspondant à l'action mise en œuvre du Département du lieu du projet	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Résidents, actifs, scolaires, visiteurs, personnes à mobilité réduite		Départements, communes, CAUE, associations de cyclistes, prestataires de services vélo...	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		- PdMs avec son volet « schéma cyclable »	
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
		Dans la mesure où le PdMs en cours apportera une vision stratégique et une priorisation	A PRECISER

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Plan de mobilité simplifié (voir fiche 1.4.1) - D'ores et déjà, conseiller les communes si elles ont des projets d'aménagements cyclables ou de réhabilitation des centres-villages
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Fin du PdMs - Début de la mise en œuvre des actions du PdMs : infrastructures cyclables, services vélo, aménagements des entrées de village... - Déployer la stratégie de communication - Evènementiel
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la réalisation des tronçons et aménagements les plus aisés à mettre en œuvre (critères techniques et financiers) - Coordonner et suivre l'avancement des réalisations, appuyer les communes
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et suivre l'avancement des réalisations, appuyer les communes (<i>aussi au cours des années suivantes</i>)
2027	-
2028	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Pour l'intercommunalité : financement en fonction des services identifiés dans le schéma cyclable et de leur envergure
	Moyens humains (ETP)	Appui des acteurs locaux dans la réalisation du schéma cyclable et dans la sécurisation routière : 0,5 ETP
	Investissement	<p>A déterminer en fonction du schéma proposé et des arbitrages ;</p> <p>Investissement des infrastructures à porter par les communes ou les départements ; coûts très variables selon le type d'aménagement et les conditions de départ (20 – 500 € / ml). Ouvrages d'art 80 – 4 000 € / ml. Stationnement 60 € / place (arceau non abrité) – 2 000 € / place (consigne sécurisée). Parc de vélos de location 500 – 1 500 € / vélo</p>

	Recettes/Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet de l'Etat - Alvéole (stationnement) - Départements - DETR/DSIL - Région AURA / Sud
--	------------------------------	--

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports, urbanisme	Tourisme

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Mètres linéaires d'infrastructure cyclable déployée	
Degré de maillage du territoire avec des aménagements cyclables	
Fréquentation des infrastructures (vélos et piétons)	
Nombre de parkings à vélo	
Services vélo mis en place	
Nombre de bénéficiaires des services vélo	
Nombre d'aménagements d'apaisement et de piétonnisation réalisés	
Nombre d'entrées de villes réaménagées	
Accidentologie	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Concertation avec les riverains, commerçants, usagers et non-usagers du vélo ; communication et pédagogie ; pour les services vélo : définition claire des cibles
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Moyen	- Fort

ACTION n° 1.4.3

Développer le covoiturage et les transports en commun

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES, de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants/motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans un territoire comme la CCEPPG, la densité des activités, de la population et par conséquent, des échanges, ne permet pas une couverture totale du territoire par les transports en commun réguliers. Il est néanmoins possible de favoriser des alternatives à la voiture individuelle, à coût maîtrisé. La valorisation des sièges vides dans les voitures peut constituer une solution pour compléter l'offre institutionnelle, notamment dans les secteurs ruraux. Il convient de mener une approche double, intégrant à la fois des services et infrastructures concrets, mais aussi des mesures de promotion et de sensibilisation. Cette action est ainsi divisée en plusieurs sous-actions :

- **Promouvoir le covoiturage**

- Les axes de déplacement pour le motif travail sont relativement concentrés : à destination de Valréas à l'intérieur de l'intercommunalité, et vers l'axe du Rhône et vers Nyons en lien avec l'extérieur. Il existe, par conséquent, un fort potentiel de regroupement des trajets.
- La mise en relation entre conducteurs et passagers peut se faire dans le cadre familial, au lieu de travail ou, pour des personnes qui ne se connaissent pas, via des sites internet et applications mobiles. Cette dernière cible peut être adressée à l'aide de dispositifs de promotion et de mise en relation (Klaxit, Karos...). Une cohérence devra être recherchée avec le dispositif existant Mov'ici à l'échelle régionale (AuRA).
- Dans le cadre d'une organisation via des sites internet et applications mobiles une indemnisation des conducteurs par les passagers pourra être envisagée (de l'ordre de 2 € / trajet ; dont une commission de 0,50 € pour l'opérateur de l'application)
- Des procédures de contrôle et certification des usagers, tant utilisateurs que conducteurs devront être proposées par le prestataire retenu.
- Pour l'animation du covoiturage il est indispensable de travailler étroitement avec les principaux employeurs du territoire : ils peuvent promouvoir le covoiturage auprès de leurs salariés, matérialiser des places de stationnement réservées, mettre en place le forfait mobilité durable qui récompense les trajets effectués en covoiturage...
- Il peut également y avoir des actions de sensibilisation du grand public, avec des campagnes de publicité, des annonces à la radio, des stands dans les zones d'activités...
- La création de « lignes de covoiturage » constitue une forme de covoiturage davantage encadrée : les itinéraires et points d'arrêt sont fixes. Le covoiturage peut ainsi, par exemple, densifier une ligne de transports en commun existante et de palier aux lignes inexistantes à ce jour.

- **Créer des aires de covoiturage**

- Certaines formes du covoiturage nécessitent des espaces dédiés où se font les échanges voiture / voiture, Transport collectif / voiture ou modes actifs / voiture. Il s'agit donc explicitement de lieux d'intermodalité, et non seulement de parkings. Les accès en modes actifs (cheminements piétons, aménagements cyclables) et éventuellement une desserte TC doivent être prévus.
- Pour définir les implantations, il convient de recenser d'abord les aires officielles existantes et les lieux de pratiques spontanées. En général, on ciblera plutôt les zones moins bien desservies en Transports en commun. La configuration routière (par exemple : proche de points de convergence de plusieurs routes départementales) doit être adaptée. Une cohérence à l'échelle départementale doit être recherchée.

- Il est conseillé d'éviter la création de nouveaux parkings, s'il est possible de valoriser des parkings existants, publics ou privés. Des partenariats avec des gestionnaires et enseignes volontaires (supermarchés...) peuvent être noués et de réserver des places sur les parkings municipaux.
- La signalétique des aires de covoiturage doit être visible depuis les axes routiers et cohérente à l'échelle du territoire (aussi : création d'une identité visuelle).
- Signalons que le département de Vaucluse élabore une cartographie des aires de covoiturage.
- **Participer et sensibiliser au Challenge de la mobilité AuRA**
 - Le « Challenge Mobilité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'adresse aux entreprises, administrations et associations situées sur la Région AURA, soit, pour notre territoire, sur le Département de la Drôme, et leurs salariés ; Cette animation constitue un défi collectif visant un report modal des actifs sur une journée, avec une remise de prix.
 - Les communes et les autres employeurs privés et publics du territoire doivent être encouragées à y participer également.
 - La Région met à disposition des supports de communication.
- **Mobilité solidaire**
Le département de Vaucluse et la région SUD doivent élaborer un plan de mobilité solidaire en lien avec les autorités organisatrices de mobilité qui s'appuie notamment sur la plateforme « je bouge en Vaucluse »⁶.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : CCEPPG	Structure (s): CCEPPG, communes, départements		
Référent (s) : Membres du Comité de pilotage du schéma directeur des mobilités Communes	Référent (s) : Communes du lieu du projet Services correspondant à l'action mise en œuvre au Département du lieu du projet Membres du Comité de pilotage du schéma directeur des mobilités		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Surtout les actifs du territoire	Régions, départements, un opérateur d'application de covoiturage, propriétaires de parkings privés, EPCIs voisines		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	- XXX		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnelle une application de mise en relation pour le covoiturage - Promouvoir l'application de covoiturage, organiser des campagnes de sensibilisation grand public, animer la relation avec les employeurs (<i>à poursuivre chaque année</i>) - Recenser les espaces de covoiturage (parkings officiels et lieux de pratique spontanée) ainsi que les projets de communes - Privilégier la transformation d'espaces de parking existants - Etudier le besoin d'identifier de nouveaux parkings de covoiturage, définir une stratégie - Diffuser l'information relative à l'organisation du « Challenge Mobilité » de la Région AURA - Encourager les autres employeurs, publics et privés, à participer au challenge - Créer une identité visuelle unique pour les infrastructures et usages mobilités du territoire
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des partenariats avec des gestionnaires de parkings existants sur le territoire - Créer des places de parkings de covoiturage - Créer une signalisation commune des parkings de covoiturage

⁶ <https://jebougeenvaucluse.fr/>

2026	-
2027	-
2028	-
2029	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - Souscription à une application de covoiturage : 20 k€ / an - Campagnes de promotion du covoiturage : 20 k€ / an
	Moyens humains (ETP)	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des employeurs aux sujets du covoiturage et « challenge mobilité » ; suivre la réalisation de parkings de covoiturage : 0,25 ETP
	Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'implantation des aires de covoiturage (opportunité et faisabilité) : 30 k€ - Création d'aires de covoiturage et d'une signalétique homogène : le prix peut fortement varier selon la taille et les aménagements déjà existants. Il peut aller jusqu'à 400 k€ pour un nouveau parking de plusieurs dizaines de places, intégrant l'achat du foncier et la viabilisation du terrain et de ses accès
	Recettes/Financements	-

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Economie

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'aires de covoiturage créées	
Mise en place d'une signalétique commune des aires	
Fréquentation des aires de covoiturage	
Evolution de la part modale du covoiturage	
Taux d'utilisation de la plateforme de mise en relation pour le covoiturage	
Nombre de participants au challenge de la mobilité	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Covoiturage : animation continue de la communauté ; évaluation régulière du service - Vigilance aux sites d'implantation des aires de covoiturage ; à leur accessibilité tous modes
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du covoiturage : faible - Création d'aires de covoiturage : moyen - Challenge mobilité : faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du covoiturage : moyen - Création d'aires de covoiturage : moyen - Challenge mobilité : faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du covoiturage : élevé - Création d'aires de covoiturage : élevé - Challenge mobilité : faible

ACTION n° 1.4.4

Promouvoir les véhicules électriques

Objectif stratégique 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES, de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.4 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants/motorisations alternatifs

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Sur le territoire de la CCEPPG, les transports présentent une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. La transition écologique des mobilités est au cœur des engagements européens, nationaux et locaux. Ces engagements visent ainsi à décarboner les transports. Cela passe notamment par des mesures telles que :

- Le vote du parlement européen en faveur de l'interdiction à partir de 2035 de la vente de véhicules légers (<3,5t) neufs à moteur essence ou diesel. La décarbonation complète du secteur des transports est prévue pour 2050
- Les obligations de verdissements des flottes de transport en commun
- La mise en place de mesures de restriction en cas d'épisode de pollution et de restriction générale dans certains secteurs (zones à faibles émissions)
- La multiplication des points de recharge pour les véhicules électriques
- L'accélération de l'évolution des flottes d'entreprises/d'administrations et des loueurs vers 100% de véhicules à faibles et très faibles émissions (VTFE)
- Des aides de l'Etat pour accompagner l'achat de véhicules électriques

Le territoire se doit ainsi d'accompagner à son échelle la décarbonation des transports. Un des leviers est le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans l'espace public, pour permettre au plus grand nombre d'utiliser des véhicules électriques à batterie, indépendamment de la disponibilité d'une borne de recharge à domicile ou au lieu de travail.

La compétence d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques appartient à la commune, mais elle peut être transférée, p.ex. à une autorité organisatrice de la distribution d'énergie. Les syndicats SDED (service public des énergies dans la Drôme) et SEV84 (syndicat d'énergie vaclusien) sont en train d'élaborer un schéma directeur IRVE.

Le rôle de la CCEPPG peut être d'échanger avec les syndicats et les communes sur les lieux d'implantation et les puissances de charge, ainsi que de participer à la communication sur la présence d'IRVE.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : SDED / SEV		Structure (s) : SDED / SEV et communes		
Référent (s) : Territoire d'énergie Drôme Valence SDED SEV84 Sorgues		Référent (s) : Territoire d'énergie Drôme Valence SDED SEV84 Sorgues		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Tous les résidents et visiteurs du territoire en séjour ou en transit qui utilisent des véhicules électriques (VE). Plus particulièrement les utilisateurs de VE sans borne de recharge à domicile		-		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		- Schéma directeur IRVE		
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	- Installation des IRVE - Communication
2025	- Installation des IRVE - Communication
2026	- Communication
2027	-
2028	-
2029	-

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	Participation à une campagne d'information sur les IRVE : 1 jour/mois
	Investissement	Installation de bornes de recharge selon le SDIRVE : 30-60 k€ par borne (qui peut alimenter le plus souvent 2 véhicules simultanément)
	Recettes/Financements	-

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transports	Energie

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de IRVE déployées	
Répartition géographique des IRVE	
Taux d'utilisation	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Lieux d'implantation garantissant un bon taux d'utilisation ; tarification ; facilité d'utilisation
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Elevé

II.5 PROMOUVOIR LES AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DURABLES FAVORABLES A LA SANTE ET A LA BIODIVERSITE

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Les actions doivent contribuer notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

TRANSPORT / MOBILITE			
Objectifs à atteindre en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an économisés en 2030
6 % des déplacements évités par des politiques d'urbanisme	6 % des déplacements	-	-3

L'urbanisme favorable à la santé⁷ et ⁸ consiste à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé en l'environnement de tout projet d'urbanisme à la fois de planification (action 1.5.1) et opérationnel (action 1.5.2), en portant une attention particulière aux inégalités de santé. Plus concrètement, en agissant sur un ensemble de déterminants il s'agit d'encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risques (polluants et nuisances, isolement social, ...) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux soins ou aux espaces verts, ...) tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé.

Il existe des vidéos et les fiches opérationnelles de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), produites par le réseau d'Agences d'Urbanisme « Urba 4 » dans le cadre du PRSE 3 d'Auvergne-Rhône-Alpes⁹.

⁷ 2014, « *Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concept et outils* », Guide EHSEP/DGS, ROUE-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline.

<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>

⁸ Mars 2020, « *Guide ISadOrA une démarche d'accompagnement à l'Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain* », EHESP, 355 p.

<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/001-Guide-entier-ISadOrA-version-web.pdf>

⁹ <https://www.urbalyon.org/fr/PRSE3Action17>

ACTION n° 1.5.1

Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie et santé dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement/construction

Objectif stratégique n° 1 : Réduire les consommations d'énergie, les émissions, de polluants et améliorer la qualité de l'air

Objectif opérationnel 1.5 : Promouvoir les aménagements et constructions durables

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action vise à développer des opérations de constructions et d'aménagement neufs ambitieuses et exemplaires à faible impact environnemental et sanitaire à l'échelle communale et de manière coordonnée à l'échelle de la CCDSP.

a) En matière de construction neuve :

Les collectivités seront incitées à définir des niveaux de performance et à les intégrer dans leurs concours architecturaux à l'échelle du bâtiment ou d'un quartier notamment pour :

- L'utilisation efficace de l'électricité,
- Les niveaux minimums en matière de performance thermique et d'énergie renouvelable,
- La santé et la qualité environnementale des bâtiments (qualité de l'air intérieur notamment),
- L'adaptation au changement climatique et notamment le confort d'été,
- L'usage de matériaux biosourcés.

L'obtention de labellisation/certification allant au-delà des exigences réglementaires pourra être recherchée.

b) En matière d'aménagement :

Des exigences spécifiques climat/air/énergie et santé pourront être intégrées dans les appels d'offres d'urbanisme ainsi que lors de la vente de terrain appartenant aux collectivités ou tout autre dispositif de contractualisation impliquant les collectivités (lotissement public, opérations de renouvellement urbain, zone d'aménagement concerté, ...). Il s'agira, entre autres, de promouvoir la végétalisation et le rafraîchissement en particulier dans les zones urbaines concernées par les îlots de chaleur, de limiter l'implantation de végétaux allergisants en choisissant les bonnes essences, d'intégrer une gestion durable des eaux pluviales (noues, nouvelle conception des espaces verts, ...) pour réduire le risque de ruissellement, ...

Il est à noter que le syndicat mixte du SCoT Rhône-Provence-Baronnies a lancé une étude santé pour déployer l'Urbanisme favorable à la Santé sur son territoire et le mettre en œuvre dans sa stratégie et ses prescriptions.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : CCEPPG / Communes	Structure (s) : CCEPPG / Communes		
Référent (s) : Service ADS	Référent (s) : Services urbanisme des communes		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
	CAUE / SCoT RPB / Service Autorisation Droit du Sol		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	
2025	

2026	<ul style="list-style-type: none"> - Travail collaboratif avec les partenaires et services pour définition des contours du guide : structure et contenu thématique, critère, portée et communication, mise à jour et évolution - Lancement de la consultation (sous-traitance du guide) sur la base du cahier des charges
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des formations et de la communication sur le guide - Formation des services et partenaires au guide - Communication du guide / en lien au PLU - Suivi de la mise en œuvre
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre
2029	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	15 000€ (prestation sous traitée)
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP/an
	Investissement	XXX
	Recettes/Financements	XXX

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique			X
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de documents d'urbanisme concernés	
Nombre de Permis de construire concernés	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Prise en compte des professionnels (prescripteurs), architectes, promoteurs
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Faible

III. PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENEUVELABLES ET DE RECUPERATION

Objectifs opérationnels chiffrés de la stratégie auxquelles les actions contribuent :

Objectifs visés en 2030	Ce que représente l'objectif	Rythme annuel (Sur 11 ans, 2020/2030)	GWh/an de production additionnelle en 2030
METHANISATION			
1 petite unité de 78 Nm ³ /h	25 % du potentiel	/	+3,3
SOLAIRE THERMIQUE			
1 500 équivalents logements équipés	27 % du potentiel	150/an	+3
POMPES A CHALEUR			
600 équivalents logements équipés de pompes à chaleur	21 % du potentiel	60/an	+6,7
CHALEUR FATALE			
24 % du potentiel de récupération	24 % du potentiel	/	+3
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE			
22 420 équivalents places de parking avec ombrières ou 120 ha équivalents sites anthropisés	100 % du potentiel	12 ha équivalents	+59
4 800 équivalents maisons ou bâtiments équipés (256 000 de m ² de PV)	15 % du potentiel	480 équivalents maisons /an	+ 30
EOLIEN			
2 équivalents éoliennes de 2,5 MW installées	7 % du potentiel	/	+ 10
BOIS ENERGIE			
7 équivalents chaufferies bois de 0,3 MW chacune	17 % du potentiel		+ 5

III.1 DEVELOPPER LA CHALEUR ET LE FROID RENOUVELABLE OU DE RECUPERATION

ACTION N° 2.1.1

Déployer les pompes à chaleur, le solaire thermique et la récupération de la chaleur fatale

Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération.

Objectif opérationnel 2 .1 : Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération et les réseaux associés

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Pour la partie vauclusienne du territoire il s'agira de déployer le Contrat Territorial de développement des ENR thermique et de Récupération (CTENR) qui est une démarche mutualisée au niveau départemental dans le cadre d'un contrat entre l'ADEME et le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) pour :

- Faire émerger des projets d'ENR thermique et de récupération (Maîtrise d'ouvrage public et privé),
- Mobiliser les aides à l'investissement du Fonds chaleur pour les énergies suivantes : bois énergie, géothermie pour le chauffage et le refroidissement (sur nappe ou sur sondes), réseaux de chaleur chaud et/ou froid, chaleur fatale, solaire thermique.

La démarche permettra de faire bénéficier aux maîtres d'ouvrage intéressés des soutiens suivants :

1. Note d'opportunité gratuite pour :

- Les acteurs publics ou parapublics : collectivités, bailleurs sociaux, établissement de santé,
- Les acteurs privés (hors particuliers) : Entreprises industrielles et commerciales, hôtels, campings, bureaux, entreprises agricoles, copropriétés.

2. Aides financières :

- Aides pour la réalisation des études de faisabilité et éventuelles études associées (par exemple test de réponse thermique pour de la géothermie, AMO globale performance énergétique ou qualité environnementale, etc.) : de 50 à 70% du montant étude HT (soutien financier de la Région).
- Aides à l'investissement pour la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre d'une source d'énergie renouvelable thermique : elles dépendent du type d'énergie utilisé et de la puissance de l'installation ; elles représentent 30 à 80% du montant travaux HT (soutien financier de l'Ademe et de la Région).

Pour la partie drômoise du territoire il s'agira de mobiliser l'appui du SDED dans le cadre de son étude de choix d'énergie.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
SEV /SDED	SEV / SDED		
Référent (s) : Territoire d'énergie Drôme Valence SDED SEV84 Sorgues	Référent (s) : Territoire d'énergie Drôme Valence SDED SEV84 Sorgues		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises, Collectivités	ADEME, Région, Communes forestières via la mission régionale bois énergie pour le Vaucluse		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	- Prospection des maîtres d'ouvrage - Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité
2025	- Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité - Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux
2026	- Réalisation des notes d'opportunité et des études de faisabilité - Montage des dossiers Fonds chaleur et réalisation des travaux
2027	- Etude du renouvellement du COTER
2028	-
2029	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Financement animation : ADEME
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	Fonds chaleur et région : 30 à 80% du montant travaux HT selon les projets

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire, Agriculture, Résidentiel	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de notes d'opportunité	- A renseigner à posteriori
Nombre d'études de faisabilité	- A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	- A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

III.2 DEVELOPPER L'ELECTRICITE RENOUVELABLE

En préambule, notons que la récente loi du 10/03/23 sur l'accélération des énergies renouvelables (dont les décrets d'application sont en attente), prévoit de référencer des ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables).

Par ailleurs, la chambre départementale d'agriculture est chargée de proposer un document cadre permettant d'encadrer l'implantation des installations photovoltaïques compatibles avec l'activité agricole.

L'INAO, par l'intermédiaire d'un courrier adressé aux Préfets en date du 19 juin 2023, demande à ce que l'institut soit associé et participe aux CDPENAF qui analyseront ce document cadre.

En effet, l'enjeu des SIQO doit être pris en considération et le développement des énergies renouvelables ne doit pas affecter les terres actuellement cultivées et valorisées sous ces signes ni le potentiel de développement de ces SIQO.

En outre les Indications Géographiques ont la particularité de concerner des productions locales liées à un territoire spécifique, composante d'un terroir non reproductible ailleurs.

ACTION n° 2.2.1

Planifier et déployer la production et la consommation d'électricité photovoltaïque en priorité sur toitures, ombrières de parkings et sites anthropisés (friches,...)

Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération

Objectif opérationnel 2.1 : Développer l'électricité renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Le solaire photovoltaïque est déjà développé sur le territoire. C'est également la filière possédant le potentiel le plus important (voir diagnostic). Les objectifs de déploiement sont élevés. L'action vise à contribuer à atteindre ces objectifs au travers des actions suivantes :

1. Définir une stratégie de déploiement sur les zones dites « dérisquées » et accompagner les collectivités dans leurs projets

L'objectif est de réaliser une étude pré-opérationnelle visant à mobiliser l'ensemble du potentiel photovoltaïque (PV) pour des surfaces ne présentant pas de contraintes réhibitoires (environnement, servitudes, raccordement,..) de façon à planifier son développement pour un déploiement rapide et de grande envergure. L'étude devra permettre notamment de :

- Donner une vision spatiale du potentiel territorial ou patrimonial,
- D'identifier et de hiérarchiser à partir de ce potentiel les surfaces dérisquées à priori disponibles pour accueillir des installations PV,
- Planifier une mobilisation optimale de ce potentiel en équipant un maximum de ces surfaces notamment en constituant des grappes de projets,
- Adopter une vision filière globale en identifiant également les sites qu'il serait approprié d'équiper en solaire thermique,
- Identifier les potentialités d'auto-consommation individuelle ou collective,
- Concerter avec les parties prenantes et évaluer les possibilités de mobiliser les citoyens, les acteurs publics ou privés en vue de projets collectifs, participatifs ou citoyens,
- Identifier les principales caractéristiques économiques des sites d'implantation identifiés et proposer des hypothèses de montage de projet (données juridiques, financières et économiques).

Le travail de localisation nécessitera l'accompagnement d'un AMO pour la réalisation de l'étude.

Ce travail devra intégrer un plan de solarisation des fonciers et bâtis publics visant à :

- Identifier le potentiel global

- Hiérarchiser les projets les plus intéressants
- Chiffrer les opportunités et mettre en place une planification de travaux
- Etudier et conseiller les modes de portages adaptés

A noter que cette mission pourra être financée en partie, pour les départements en PACA, dans le cadre de l'AMI « Exploitation du potentiel photovoltaïque territorial Foncier dérisqué » ([https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/2020 - AMI Foncier De risque .pdf](https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/2020_-_AMI_Foncier_De_risque_.pdf)).

Ce travail permettra à la collectivité et aux communes de maximiser leur potentiel solaire et d'utiliser les retombées économiques pour le financement de nouveaux projets. Il pourra s'intégrer plus globalement dans un schéma directeur des énergies.

Cette étude devra s'articuler avec les nouvelles dispositions de la récente loi du 10 mars 2023¹⁰ relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place d'un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables¹¹.

L'État doit ainsi mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes devront ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations et leur établissement public de coopération intercommunale débattre de ces zones avec le projet du territoire. Passé un délai de six mois, un référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie.

2. Réaliser les projets communaux et intercommunaux prévus ou en cours

- Projets communaux : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois
- Projet inter-communal : siège CCEPPG

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : CCEPPG / Communes		Structure (s) : CCEPPG pour son patrimoine Communes pour leur patrimoine et territoires Opérateurs photovoltaïque, SEV, SEM Vallée Energie		
Référent (s) : CCEPPG Service Aménagement CCEPPG Service Développement économique		Référent (s) : CCEPPG Service Aménagement CCEPPG Service Développement économique Projet inter-communal : siège CCEPPG		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises, Collectivités		ENEDIS EDF Renouvelables France		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
2024	- AMI Foncier dérisqué : Rédaction du cahier des charges de l'étude (intégré l'ensemble du périmètre) - Choix d'un AMO - Réalisation de l'étude - Accompagnement des collectivités - Projet PV à engager ou suivre à préciser selon planning : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois, siège CCEPPG

¹⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047294244>

¹¹ <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/zones-d-acceleration-enr-a15067.html>

2025	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des projets selon résultats de l'étude - Projets PV à engager ou suivre à préciser selon planning : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois, siège CCEPPG
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des projets selon résultats de l'étude - Projets PV à engager ou suivre à préciser selon planning : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois, siège CCEPPG
2027	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des projets selon résultats de l'étude - Projets PV à engager ou suivre à préciser selon planning : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois, siège CCEPPG
2028	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des projets selon résultats de l'étude - Projets PV à engager ou suivre à préciser selon planning : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois, siège CCEPPG
2029	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des projets selon résultats de l'étude - Projets PV à engager ou suivre à préciser selon planning : Chantemerle-les-Grignan, Montjoyer, Grignan, Réauville, Roussas, Vallaurie, Colonzelle-Grillon, Salles-sous-Bois, siège CCEPPG

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	AMO : 40 à 45k€
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP (gestion AMI/ suivi AMO)
	Investissement	Projets identifiés suite à l'étude Projets en cours ou prévus Investissement solarisation du patrimoine public: <ul style="list-style-type: none"> - Toiture = 850 à 2 500 €HT / kWc (selon classe de puissance) - Ombrières = 1000 à 1 400 €HT / kWc - Au sol = 800 à 1000 €HT / kWc
	Recettes/Financements	Région SUD : AMI PV dérisqué : jusqu'à 70 % du montant de l'étude plafonnée à 100 00 €. Aides à l'investissement pour (voir cadre d'intervention) : <ul style="list-style-type: none"> - Projets photovoltaïques 10 à 100 kWc en injection totale sur le réseau et incluant une composante de maîtrise de l'énergie - Projets photovoltaïques en autoconsommation (>10kWc) : dispositif SMART PV - Projets solaires thermiques collectifs Banque des Territoires : Soutien pour les projets supérieurs à 100 kW via une prise de participation en fonds propres dans la société de portage de projet. Tarifs de rachat réglementé de l'électricité PV Appels d'Offres de la CRE Appel à projet de l'ADEME

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
---	-------------------------	-----------------

	ENR	
--	-----	--

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
GWh d'énergies renouvelables produits	Voir objectifs PCAET
Puissance photovoltaïque installée (MW/an)	Voir objectifs PCAET
Nombre de projets publics accompagnés	Un par an

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ACTION n° 2.2.2

Développer l'éolien sous réserve d'intégration paysagère et de protection de la biodiversité

Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération

Objectif opérationnel 2.2 : Développer l'électricité renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

L'éolien représente un potentiel important de développement des énergies renouvelables sur territoire, juste après le photovoltaïque.

L'objectif est de pré-étudier les zones d'implantation favorables à l'éolien (repérage du foncier, analyse du potentiel, premiers contacts avec les partenaires locaux). Cette étape permettra de définir la possibilité d'engager le projet dans une étude plus fine de faisabilité et d'étude d'impact après l'accord foncier avec les propriétaires.

Cette action s'inscrit dans la dynamique déjà engagée avec notamment le site de Roussas (Puissance nominale totale : 10 500 kW partie Gravières et 10 500 kW partie Claves.

En 2015, une production d'énergie éolienne de 76,1 GWh était recensé par les observatoires. Cette production est assurée par trois parcs ci-dessous selon source RTE sur le territoire.

Nom du parc	Commune	Date de mise en service	Nombre d'éoliennes	Puissance installée (MW)	Production annuelle (GWh)	Facteur de charge
CEPE DES CLAVES	Roussas	11/04/2005	6	10,4	24,7	27%
CEPE DES GRAVIERES	Roussas	23/11/2005	6	10,4	22,6	25%
PARC EOLIEN DE MONTJOYER	Montjoyer	16/10/2004	13	9,8	25,5	30%
Total CCEPPG			25	30,6	72,8	27%

Cette fiche devra s'articuler avec les nouvelles dispositions de la récente loi du 10 mars 2023¹² relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place d'un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables¹³.

L'État doit ainsi mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes devront ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations et leur établissement public de coopération intercommunale débattre de ces zones avec le projet du territoire. Passé un délai de six mois, un référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION
Structure(s) : CCEPPG / Communes	Structure (s) : SEV, SDE, porteur/opérateur des projets
Référent (s) : CCEPPG Service Aménagement CCEPPG Service Développement économique	Référent (s) : Territoire d'énergie Drôme Valence SDED SEV84 Sorgues
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Communes	Propriétaires fonciers, DREAL, DDT

¹² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047294244>

¹³ <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/zones-d-acceleration-enr-a15067.html>

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	
2025	- Analyse des données de potentiel du territoire
2026	- Pré-étude des zones d'implantation favorable - Suivi de la production du projet à Roussas
2027	- Pré-étude des zones d'implantation favorable - Suivi de la production du projet à Roussas
2028	- Pré-étude des zones d'implantation favorable - Suivi de la production du projet à Roussas
2029	- Pré-étude des zones d'implantation favorable - Suivi de la production du projet à Roussas

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Bureau d'étude pour l'étude de préfaisabilité 30k€
	Moyens humains (ETP)	0,25 ETP (suivi des projets)
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	En fonction des projets

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie			X
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
GWh d'énergies renouvelables produits	Voir objectifs PCAET
Puissance photovoltaïque installée (MW/an)	Voir objectifs PCAET

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Préservation du paysage et de la biodiversité
-----------------------------------	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Faible	- Fort

III.3 DEVELOPPER LA METHANISATION

ACTION n° 2.3.1
Étudier la faisabilité d'une installation de biogaz
Objectif stratégique 2 : Produire et utiliser des énergies renouvelables et de récupération
Objectif opérationnel 2.3 : Développer la méthanisation

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Sur la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, il n'existe aucune unité de méthanisation. Le diagnostic du PCAET a estimé un potentiel de développement de la méthanisation de +/- 14 GWh/an, en valorisant les déjections animales, résidus de cultures, déchets des industries agro-alimentaires et les autres biodéchets.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a retenu l'objectif d'étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire, éventuellement en lien avec les EPCI voisins.

Pour étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation il convient d'affiner la connaissance des gisements pouvant être valorisés, analyser les contraintes et atouts de chaque partenaire, identifier les sites potentiels, définir le potentiel de recyclage des digestats et réaliser une étude économique sur la réalisation d'une unité commune.

Le contenu de l'étude pourrait donc être le suivant :

- Actualiser le diagnostic déjà existant, avec une attention particulière sur la valorisation des déchets
- Identifier les principaux partenaires potentiels : agriculteurs, collectivités, IAA - Industries Alimentaires et Agricoles, « producteurs » de biodéchets...
- Sensibiliser les agriculteurs du territoire et recenser les éventuelles motivations : retour d'expériences, proposition de formations, visites de sites...
- Caractériser les atouts et éventuelles contraintes pour chaque partenaire,
- Identifier des sites potentiels
- Vérifier la possibilité de réinjection dans le réseau gaz auprès de GRDF
- Étudier la gestion des digestats en lien avec la DDT et la Chambre d'Agriculture
- Accompagner le montage de projets : accompagner dans le choix de l'implantation et le circuit des déchets à partir de l'étude de gisement sans déstabiliser les filières (faire attention au gisement disponible, en intégrant les objectifs de réduction des déchets et les évolutions des pratiques agricoles attendues dont production éventuelle de CIVE)
- Accompagner l'émergence du projet et son acceptabilité suffisamment en amont : Intégrer la gestion des odeurs de digestats, les risques de pollution et l'incidence du trafic vers et depuis le méthaniseur
- Au niveau de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan et des EPCI voisins, étudier une éventuelle valorisation pour la mobilité via une station BioGNV sur le territoire, notamment pour les flottes captives (ramassage scolaire, collecte des déchets, La Poste, etc.) et en questionnant les acteurs économiques du territoire.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
CCEPPG	CCEPPG
Référent (s) : Service développement durable Service développement économique	Référent (s) : Service développement durable Service développement économique
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
Agriculteurs, collectivités, Industries agro-alimentaire, « producteurs » de biodéchets	GRDF/ Chambres d'Agriculture/ SDED / SEV

	Méthasynergie ¹⁴ Ambitions biogaz ¹⁵		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS A ENGAGER A PRECISER		
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	- Rédaction du cahier des charges et choix du prestataire
2025	- Réalisation de l'étude (durée 3 à 6 mois) – identification des sites potentiels et études technico économique - Lancement des démarches partenariales et de sensibilisation : SDED, GRDF, Chambre d'agriculture, chefs d'entreprises (logistiques, transports scolaires, la Poste...)
2026	- Accompagnement du collectif de partenaires dans l'émergence du projet - Identification du site et travaux - Lancement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour sécuriser le financement et sélectionner les entreprises de construction
2027	- Début des travaux
2028	- Mise en route de l'installation
2029	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Animation, communication,
	Moyens humains (ETP)	0,15 ETP
	Investissement	Étude AMO +/- 15 000 euros
	Recettes/Financements	Selon implication de la Communauté de Communes

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		X

THEMATIQUES IMPACTEES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			X
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

¹⁴ <https://methasynergie.fr/>

¹⁵ <https://www.biogaz-aura.fr/biogaz/ambitions-biogaz-2023>

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de réunions ou visites de mobilisation des partenaires organisés (agriculteurs, entreprises..)	Parvenir à lancer la dynamique et recruter des membres porteurs du projet de méthanisation
Nombre d'agriculteurs participants aux visites et réunions	Mobiliser
Nombre d'entreprises participants aux visites et réunions	Mobiliser
Étude de faisabilité réalisée	Valider ou infirmer la faisabilité d'une unité de méthanisation

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen pour l'étude de faisabilité - Forte pour la création d'une unité de méthanisation

IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

IV.1 PRESERVER ET REDEVELOPPER UNE ECONOMIE AGRICOLE DURABLE

ACTION n° 3.1.1	
Promouvoir un système alimentaire territorial durable	
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire	
Objectif opérationnel 3.1 : Préserver et redévelopper une économie agricole durable	

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
<p>Afin de dynamiser l'activité agricole et de promouvoir une alimentation saine et durable, la CCEPPG souhaite étudier l'opportunité de se doter d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cette démarche nécessite de faire évoluer les compétences de la CCEPPG. Ses principaux objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Qualifier et quantifier le potentiel productif et les besoins de production alimentaires du territoire pour renforcer l'autonomie alimentaire locale ;- Développer les circuits-courts et la valorisation de la production agricole locale dans l'alimentation locale ;- Mutualiser les compétences locales et identifier les leviers pour une meilleure adéquation entre offres et besoins (ex. accès au foncier, diversification des cultures, transformation locale, conversion bio, analyse de l'accès à l'eau, ...). <p>Une articulation est à trouver notamment avec le PAT porté par le PNR des Baronnies provençales¹⁶.</p> <p>Il est important de souligner que le territoire de la CCEPPG est concerné par un grand nombre de SIQO (Signes officiels de Qualité et d'Origine) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 16 indications géographiques : 6 AOP (3 viticoles, 2 oléicoles et 1 fromagère) et 10 IGP (4 IGP viticoles et 6 IGP agro dont 3 viande/volailles, 1 Plantes aromatiques, 1 Ail et 1 miel)- Les signes de qualité AB (Agriculture Biologique) et LR (Label Rouge) <p>En terme de valorisation des terres sous SIQO, le Bio, est très représenté avec plus de 1865 ha et 170 exploitations (données 2021) répondant ainsi à la fois aux attentes des consommateurs sur l'approvisionnement local et aux exigences de la loi Egalim.</p> <p>Pour mémoire, celle-ci fixait pour 2022 comme objectif un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables c'est-à-dire de proximité, locaux et de qualité, dont 20% de bio. L'approvisionnement local revêt une importance particulière aujourd'hui avec un coût de l'énergie élevé et la nécessité de réduire l'empreinte carbone des produits.</p>	
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
CCEPPG	CA 84, AGRIBIO 84 ou prestataire
Référent (s) :	Référent (s) : Céline Cardinale (CA 84)
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)

¹⁶ <https://www.baronnies-provencales.fr/projet/les-baronnies-provencales-dans-votre-assiette-bien-manger-pour-bien-vivre/>

Tous les acteurs du secteur agricole, les producteurs et les consommateurs	CA84 et 26, Agribio 84, ADEAR, SAFER, Terre de liens, PNR des Baronnies Provençales, INAO, ...		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Plan alimentaire Territorial à vocation éducative et sociale du département de Vaucluse ¹⁷ .		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	- Réflexion sur l'évolution de la compétence de la CCEPPG
2025	- Définition du cahier des charges du PAT avec les principaux partenaires de la CCEPPG - Démarrage de l'étude.
2026	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agricole (emploi, foncier, pratiques agricoles...) ▪ Chaîne de valeur alimentaire (production, transformation, distribution.) ▪ Usage et pratiques de consommation (particuliers, entreprises, collectivités) ▪ Enjeux spécifiques du territoire ○ Stratégie ○ Plan d'actions
2027	- Mise en œuvre de la feuille de route du PAT et suivi annuel
2028	- Mise en œuvre de la feuille de route du PAT et suivi annuel
2029	- Mise en œuvre de la feuille de route du PAT et suivi annuel

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	AMO d'élaboration du PAT : +/- 40 000 euros pour 2023/2024
	Moyens humains (ETP)	0,5 ETP pour suivre l'élaboration du PAT puis le suivi des actions
	Investissement	A définir selon plan d'actions du PAT
	Recettes/Financements	Labellisation PAT permet de solliciter des financements de l'Appel à Projet PAT (émergence PAT et développement de projets), Cofinancement ARS

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

¹⁷ <https://www.vaucluse.fr/actualites-109/projet-alimentaire-territorial-84-faciliter-lacces-a-une-meilleure-alimentation-6156.html?cHash=15a22c493e2bc7a3f8dc4ae410651c0c>

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de projets/actions du PAT réalisés	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Mobiliser assez de financement pour que le PAT se concrétise au travers d'actions et d'impacts territoriaux
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

IV.2 DEVELOPPER LES ECHANGES DE RESSOURCES ET DE FLUX ENTRE ENTREPRISES/INDUSTRIES

ACTION N° 3.2.1 Créer une bourse aux déchets
Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire
Objectif opérationnel 3 .2 : Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION			
<p>L'objectif est de progressivement mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Cette démarche vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources et les flux disponibles au sein de chaque entreprise, - Détecter des synergies potentielles entre entreprises, - Mettre en relation des entreprises en fonction des synergies identifiées, - Valider des études de la faisabilité économique et technique des actions, - Piloter des actions collectives, - Créer et suivre la plateforme collaborative sur les synergies, - Coordonner des achats groupés, - Choisir des actions de mutualisation et ou de substitution à mettre en place, - Rechercher des partenaires et des financements. <p>L'action s'appuiera sur le Programme Territorial de Synergies Inter-entreprises (PTSI) proposé par la CCI de Vaucluse en partenariat avec l'Institut national de l'économie circulaire, l'ADEME et la Région.</p> <p>Il s'agit de favoriser les échanges de flux et synergies entre entreprises (matières, énergie, services, RH, etc.) en organisant des ateliers inter-entreprises de détection des synergies et en accompagnant les entreprises dans la mise en place des opportunités identifiées.</p>			
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCEPPG / club des entreprises	CCEPPG / club des entreprises		
Référent (s) : Service développement économique	Référent (s) : Service développement économique		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Entreprises	Région SUD CCI du Vaucluse (N. DUCHOZAL)		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	Contrat d'Objectifs déchets avec la région SUD (à étudier)		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024	-
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Quantification des flux via une plateforme web (Ciblage des diagnostics en fonction du secteur et du potentiel) - Ateliers collectifs par domaine (PTSI) - Audits des entreprises qui ont un potentiel de synergies de substitution
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Audits des entreprises qui ont un potentiel de synergies de substitution - Élaboration et mise en place d'un nouveau plan d'action
2027	- Mise en œuvre du plan d'actions.
2028	-

2029	
-------------	--

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP
	Investissement	En fonction des projets
	Recettes/Financements	Région SUD : AMI Filidéchets

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire, Agriculture, Résidentiel	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie		X	
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre de diagnostics	- A renseigner à posteriori
Nombre d'ateliers collectifs	- A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie fatale récupérée	- A renseigner à posteriori

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Forte

IV.3 PREVENIR LA PRODUCTION ET VALORISER LES DECHETS

ACTION N° 3.3.1

Planifier et mettre en œuvre la prévention / valorisation des déchets ménagers

Objectif stratégique 3 : Développer une économie locale et circulaire

Objectif opérationnel 3.3 : Prévenir la production et valoriser les déchets, faire respecter l'interdiction de brulage des déchets verts et limiter le brulage des déchets verts autorisés

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés a pour objet de définir pour les 6 années à venir des actions qui permettent de réduire les quantités de déchets produits sur son territoire. Il porte à la fois sur la prévention et sur la gestion des déchets produits :

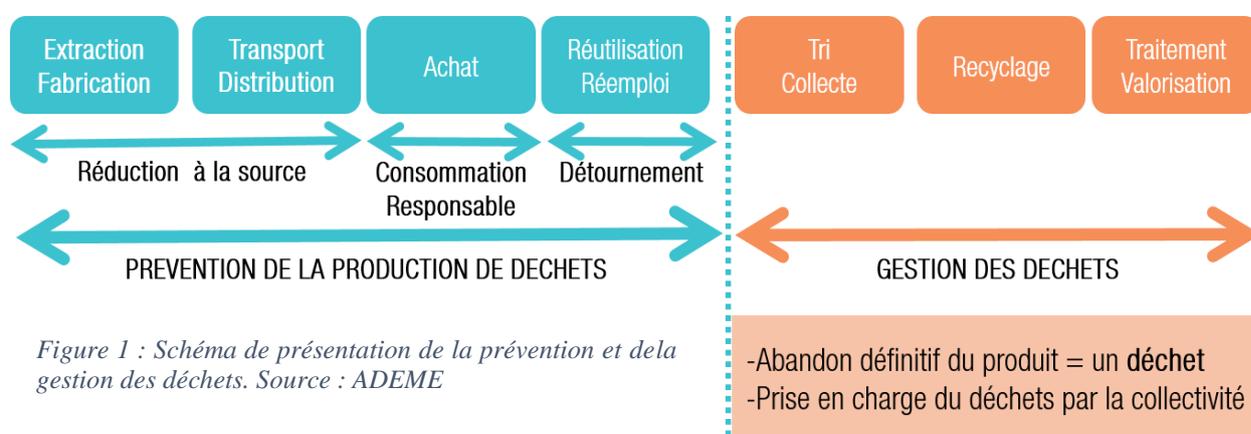


Figure 1 : Schéma de présentation de la prévention et de la gestion des déchets. Source : ADEME

Et sur les déchets inclus dans le champ d'action de la collectivité, à savoir :



L'objectif principal est la mise en place d'une gestion améliorée des déchets (déchets verts, biodéchets, déchets recyclables) via les actions suivantes :

- Une collecte des déchets ménagers en apport volontaire (déploiement des équipements)
- Un maillage du territoire en équipements de collecte des biodéchets (individuels et collectifs)
- Une aide financière pour la collecte et le broyage des déchets verts (épandage dans les champs agricoles)

<ul style="list-style-type: none"> - Des nouveaux schémas de collecte des déchets (PAV) : en 2022, 15 communes sur 19 sont équipées - Un projet de création d'une plateforme de déchets verts (professionnels et / ou particuliers) - Un projet de création de déchetterie professionnelle - Des nouvelles responsabilités élargies des producteurs professionnels à l'étude en déchèteries - Des actions de communication diverses en matière de déchets (lutter contre le gaspillage alimentaire, adopter les bonnes pratiques de tri, favoriser le réemploi, composter, tendre vers le zéro déchet). 			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
CCEPPG		CCEPPG	
Réfèrent (s) : Service Développement durable		Réfèrent (s) Service Développement durable	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Habitants, entreprises, touristes		Communes, associations, ADEME, restaurants collectifs	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES		Plan régional de prévention et de gestion des déchets	
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
			X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024 à 2029	- Selon le programme qui sera arrêté

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	En cours de définition
	Moyens humains (ETP)	En cours de définition
	Investissement	En cours de définition
	Recettes/Financements	Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères, redevance spéciale Appels à projet ADEME

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Industrie, Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique	X		
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilé (source : CCEPPG)	- Revenir au niveau de 2015 en 2031 -> objectif chiffré 2028 ?
- Evolution du tonnage des ordures ménagères (source : CCEPPG)	- Baisse de 15% en 2031 par rapport à 2010 -> objectif chiffré 2028 ?

- Séparation des biodéchets (source : CCEPPG)	- 2024
---	--------

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Fort	- Fort	- Moyen à fort

V. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

V.1 ASSURER UNE GESTION CONCERTEE DES USAGES DE L'EAU, ECONOMISER LA RESSOURCE, PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE ET LES MILIEUX AQUATIQUES

ACTION N° 4.1.1
Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire
Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité
Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION	
<p>La pression sur la ressource en eau est de plus en plus forte ces dernières années et elle est appelée à se renforcer sous l'effet du changement climatique. Différentes actions sont entreprises via les documents de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE, compétence GEMAPI, trames bleues) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager et préserver la ressource, - Restaurer des milieux tampons et les continuités écologiques, - Limiter les apports de polluants dans les rivières et les milieux naturels, - Rendre les milieux aquatiques résilients. <p>Plusieurs investissements structurants sont prévus pour sécuriser l'alimentation du territoire en eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un château d'eau à Colonzelle - Interconnexion des réseaux entre Colonzelle et Montségur sur Lauzon et Grignan - Renouvellement à Montségur sur Lauzon ou rénovation des réseaux d'eau potable de Taulignan - Projet territorial de gestion de l'eau « Hauts de Provence Rhodanienne » - Étude de la ressource stratégique pour l'eau potable de l'aquifère Miocène du Comtat <p>Cette étude dont l'élaboration a débuté en 2022, elle est portée par le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (SRV), Syndicat mixte des Eaux de la Région Rhône Ouvèze (RAO), Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement de Richerenches Valréas Visan (RIVAVI), Syndicat du Ventoux Miocène. Elle vise à prioriser les prélèvements et sécuriser la ressource pour assurer sa pérennité quantitativement et qualitativement.</p> <p>Sans remettre en cause ces investissements, il est important de rappeler que la recherche d'économies d'eau reste prioritaire.</p>	
COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION
Communes	Communes, Préfecture 84, et 26, Région SUD, et AURA, CD 84 et 26, Syndicats des eaux
Référent (s) :	Référent (s) :
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)
	BE Acteon, SRV

DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE, Orientation 2 Plan ressources en eau du Vaucluse et de la Drôme.		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	X (fiche à retravailler avec SMBVL et agence de l'eau)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une étude stratégique de la ressource en eau - Mettre en œuvre les différents projets d'investissement identifiés

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	-
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Suivi de la réalisation des chantiers	-
- Suivre et mettre en œuvre les préconisations de l'étude stratégique	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Faible	- Fort

ACTION N° 4.1.2

Élaborer/ mettre à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement collectif

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les tensions sur la ressource en eau en quantité comme en qualité implique de mettre en place une gestion optimale des services de distribution de l'eau potable et de réseaux d'assainissement collectif pour favoriser une gestion durable de la ressource.

Plusieurs actions peuvent être conduites sur les réseaux AEP et les usages pour favoriser ou optimiser la gestion durable de l'alimentation en travaillant sur la :

- Recherche et réduction des fuites,
- Sécurisation des apports (interconnexions),
- Protection des ressources,
- Sensibilisation à l'usage raisonnée de l'AEP auprès de la population et des touristes : communication, opérations groupées sur des équipements économes en eau.

Ces actions peuvent être planifiées dans des réflexions de type schémas directeurs, dont certains peuvent être créés ou mis à jour, par exemple :

- Mise à jour des schémas d'assainissement collectif et d'eau potable à Montségur sur Lauzon,
- Schéma directeur d'eau potable à Chantemerle-lès-Grignan.

Dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRE (Échéance 2026) sont envisagés plusieurs ateliers de travail et une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Concernant la réhabilitation des réseaux et systèmes d'assainissement des eaux usées, plusieurs chantiers ont été ciblés :

- Rénovation du lagunage à Réauville
- Amélioration du réseau d'assainissement collectif à Grignan
- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de Taulignan

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes	Communes, CCEPPG Syndicat RIVAVI, Syndicat Valaurie Roussas		
Référent (s) :	Référent (s)		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES	CRTE, Orientation 2		
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et mettre à jour les schémas identifiés comme stratégiques - Anticiper la mise en application de la loi Notre par la réalisation d'une étude avant 2026 - Conduire les chantiers sur les systèmes d'assainissement
---------------------------------	---

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Coûts d'étude
----------------------------	----------------------------------	---------------

	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone	X		
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Réalisation de l'étude préalable au transfert de compétences	- Étude en amont du transfert prévu en 2026
- Réalisation et mise à jour des schémas directeurs identifiés	- 2 schémas identifiés
- Suivi de la mise en œuvre des schémas et des chantiers	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Fort	- Moyen

ACTION N° 4.1.3

Inciter les usagers à l'entretien et à la réhabilitation des systèmes d'assainissement des eaux usées et à la réutilisation des eaux non conventionnelles

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.1 : Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les tensions sur la ressource en eau, en quantité comme en qualité, implique de mettre en place une gestion optimale des services de distribution de l'eau potable, de réseaux d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif pour favoriser une gestion durable de la ressource.

Compétence assainissement non collectif

Par délibération n°2014-13 en date du 24 janvier 2014, le Conseil Communautaire a confirmé l'exercice de la compétence Assainissement non collectif (ANC) par la CCEPPG sur l'ensemble des 19 communes membre.

La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan est compétente en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, en vertu de l'arrêté inter-préfectoral du 22 mai 2018 portant modification de ses statuts.

Le SPANC de la CCEPPG est régi par un règlement de service qui a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCEPPG le 10 mai 2023 - Délibération n°2023-53.

En vertu des Articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC exerce le contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et à l'Arrêté ministériel du 7 septembre 2009, révisé par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Son but est de :

- Valoriser les systèmes d'ANC comme des solutions techniquement opérationnelles et économiquement intéressantes pour l'habitat dispersé ;
- Veiller à la préservation de la santé des populations et de la salubrité de l'environnement ;

La mission de contrôle prise en charge par le SPANC inclut :

- Le contrôle de la conception des installations ;
- La vérification technique de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités ;
- La vérification périodique du bon fonctionnement des ouvrages existants ;
- La vérification du système ANC dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Le conseil aux usagers et professionnels du secteur.

Ces prestations ont pour objectif de donner au propriétaire une meilleure garantie du bon fonctionnement de son système d'assainissement, en s'assurant notamment, que les dispositifs d'assainissement non collectif existants ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique (Code de la Santé Publique), de pollution ou de problèmes de voisinage. Il doit également veiller à la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Le programme de mesures du SDAGE 2022-2027

Le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 a été décliné en plan d'actions opérationnel et territorialisé et vise les systèmes d'assainissement suivants qui représentent des pressions importantes pour les milieux aquatiques : Taulignan, Grignan, Boucher, Tulette. Il est préconisé d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes d'assainissement.

Protection des captages AEP et de la ressource en eau souterraine :

Une étude de définition des zones de sauvegarde sur la nappe du Miocène classée stratégique pour l'AEP des générations futures est en cours. Zone concernée du bassin de Valréas au Nord, à venir transcription dans les

documents d'urbanisme des zones de sauvegarde avec prescriptions particulières (notification du plan d'actions par la DREAL). Le territoire est concerné par deux captages prioritaires du SDAGE sur lesquels il faut mettre en œuvre des actions de réduction des pollutions par les pesticides : Grand'Grange à St Pantaléon les vignes et St Maurice à Chantemerle les Grignan.

Réutilisation des eaux non conventionnelles

La fiche action couvre également la réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux de pluie, eaux grises et eaux des STEP) auprès des différents usagers de l'eau. La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) est l'une des solutions possibles à mettre en place localement pour s'adapter à des tensions saisonnières sur l'eau. La réutilisation des eaux usées traitées permet d'agir dans de nombreux domaines tels que :

- L'irrigation agricole,
- La réutilisation dans le petit cycle de l'eau industrielle (au sein d'un process industriel),
- Les usages urbains (nettoyage de rue, espaces verts, ...),
- Les usages environnementaux (réalimentation de nappes).

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCEPPG		CCEPPG Communes		
Réfèrent (s) : Service SPANC		Réfèrent (s) : Service SPANC		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Usagers particuliers et professionnels dont la ou les propriété(s) ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif		Communes Agence de l'Eau Agence Régionale de Santé Syndicats des Eaux		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les usagers à l'entretien et la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel des eaux usées ; - Lancer dans campagnes de diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire ; objectif : 100% des dispositifs des 19 communes devront être contrôlés ; - Renouveler le contrôle de chacune des fosses tous les 10 ans afin de respecter les termes de la loi ; - Programmer un diagnostic tous les 10 ans des dispositifs nouvellement créés ; - Vérifier la réalisation de travaux de mises aux normes des dispositifs ANC, obligatoires dans un délai d'une année après l'acquisition d'un bien immobilier équipé d'un dispositif ANC.
--------------------	---

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	0,20 ETP
	Moyens humains (ETP)	0,20 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. En conséquence : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget du service est équilibré en recettes et en dépenses ; • Le financement du service est entièrement assuré par des redevances, appliquées aux usagers ; • Les redevances trouvent leur contrepartie directe dans le service rendu ; la tarification respecte le principe de l'égalité des usagers devant le service ;

	<ul style="list-style-type: none"> Le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service ; Les redevances du SPANC sont fixées par Délibération du Conseil Communautaire.
--	---

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)		AUTRE(S)	
	X			
THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT	
Production énergies renouvelables et de récupération	X			
Réseaux d'énergie	X			
Réduction des consommations d'énergie	X			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X			
Lutte contre la précarité énergétique	X			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X	
Séquestration du carbone		X		
Adaptation au changement climatique			X	
Emplois créés				
Chiffre d'affaires local généré		X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement				

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Recensement des dispositifs d'assainissement individuels des eaux usées	- Travail collaboratif avec les communes
- Lancer dans campagnes de diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire ; Renouveler le contrôle des chacune des fosses tous les 10 ans afin de respecter les termes de la loi.	- 100% des dispositifs des 19 communes devront être contrôlés.
- Suivi et relance des diagnostics en fonction de la précédente date de contrôle et des ventes immobilières	- Utiliser et paramétrer le logiciel de gestion du SPANC
- Inciter les usagers à l'entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels des eaux usées	- Communication, presse, permanence
- Vérifier la réalisation de travaux de mises aux normes des dispositifs ANC, obligatoires dans un délai d'une année après l'acquisition d'un bien immobilier équipé d'un dispositif ANC.	- Utiliser et paramétrer le logiciel de gestion du SPANC

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique ainsi que les pouvoirs de police spéciale « assainissement » (article L. 1331-1 du code de la santé publique)
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Fort	- Moyen

V.2 ADAPTER L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET DEVELOPPER LES PRATIQUES SEQUESTRANTES

ACTION N°4.2.1

Faire évoluer les pratiques agricoles

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.2 : Adapter l'agriculture et développer les pratiques séquestrantes

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Par leurs pratiques, les agriculteurs disposent de différents leviers pour augmenter le stock de carbone de leurs parcelles, et ainsi compenser temporairement les émissions de GES : couverts végétaux sur cultures pérennes et en inter-culture, agroforesterie, plantation de haies, valorisation des matières organiques locales dont les résidus de cultures en alternative au brûlage à l'air libre, etc. Ces pratiques sont par ailleurs, non seulement un moyen de lutter contre les effets du changement climatique, mais aussi un levier d'action pour favoriser la biodiversité et diminuer la vulnérabilité énergétique des exploitations liée à la dépendance aux énergies fossiles.

L'implantation de haies peut également constituer une ressource financière via la valorisation économique en bois énergie et participer à l'autonomie énergétique du territoire de même que la valorisation des résidus agricole (arrachages viticoles notamment).

Les mesures à mettre en œuvre pour favoriser le stockage carbone en agriculture, telles que l'agriculture biologique et plus largement les pratiques agroécologiques, font aujourd'hui l'objet d'un consensus partagé, l'enjeu étant davantage de mettre en mouvement le monde agricole vers ces pratiques.

La recherche de cultures économes en eau et en énergie semble également une piste intéressante à développer, ainsi que des variétés adaptées à l'évolution du contexte climatique.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes	Chambre d'agriculture 84 et 26 Agribio 84 et Agribiodrôme		
Référent (s) : Conseiller Municipal en charge du suivi des relations induites par le dossier	Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Exploitants	CA84 / Agribio 84 / Agence de l'eau		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	
2025	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux et potentiels, les freins au changement - Constituer un comité de pilotage et un plan d'actions - Organiser la communication sur les programmes, leur avancement
2026	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics d'exploitation - Proposer des journées de sensibilisation, de démonstration (techniques culturales, nouvelles variétés, implantation de haies, agroforesterie...)

2027	Accompagnement à la mise en œuvre d'actions chez les agriculteurs
2028	- Capitalisation des enseignements / diffusion essaimage
2029	- Capitalisation des enseignements / diffusion essaimage

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	1
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Agriculture

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération	X		
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	X		
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombre d'agriculteurs mobilisés/accompagnés	
Nombre de préconisations mises en œuvre	
Nombre d'actions engagées	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE		
DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ACTION N° 4.2.2

Préserver la forêt et faire évoluer les pratiques sylvicoles

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévention des risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La forêt locale est un atout dans sa multifonctionnalité (paysage, biodiversité, séquestration carbone, produits bois...) soumis à un risque climatique fort : incendies, attaques de parasites, dépérissements. La gestion de l'espace forestier est un enjeu majeur pour conserver les différents services qu'offrent ces espaces naturels.

Les stratégies d'adaptation au changement climatique sont multiples et font l'objet de débats, mais certains aspects font l'unanimité : permettre une lutte efficace contre les incendies, et renforcer la diversité forestière en diversifiant les ressources génétiques sont deux axes majeurs de l'adaptation.

Pour y parvenir, il est nécessaire que la majeure partie de l'espace forestier soit couvert par des documents de gestion (Plans de gestion), ce qui est a priori le cas pour les nombreuses forêts communales locales, mais plus rarement dans les forêts privées morcelées.

Par ailleurs, les pratiques de sylviculture ont des impacts directs sur le puits de carbone forestier. Il est possible d'exploiter les forêts en conduisant les peuplements de manière continue, sans pratiquer de coupes rases (à l'exception de coupes sanitaires ou d'aménagements DFCI), et en amenant progressivement les boisements vers une futaie irrégulière (essences et tailles d'arbres variées). Ces pratiques peuvent être également inscrites dans les plans de gestion, d'où l'importance de leur mise en œuvre.

Une réflexion doit être conduite pour renforcer et étendre les actions forêt du PNR des Baronnies aux communes hors du périmètre.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes		Communes, PNR Baronnies Provençales		
Référent (s) : Conseiller Municipal en charge du suivi des relations induites par le dossier		Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes, propriétaires privés		ONF, COFOR, CRPF		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none">- Réunir les acteurs de la forêt pour réaliser un diagnostic commun des leviers d'action- S'associer au PNR pour décliner les actions forêt à l'échelle de l'EPCI
--------------------	--

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture, Forêt	X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Réunion de mobilisation des acteurs à l'échelle de l'EPCI	-
- Déclinaison d'action du PNR sur le territoire de l'EPCI	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	L'exploitation forestière est un sujet de plus en plus sensible dans le débat public, il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation sur le sujet pour faciliter l'acceptation des chantiers.
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Fort	- Moyen

V.3 ADAPTER LES ACTIVITES TOURISTIQUES

ACTION N° 4.3.1

Favoriser une économie touristique durable et résiliente

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.3 : Adapter les activités touristiques

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les activités touristiques, notamment estivales, ont de forts impacts en termes de qualité de l'air (liés à la mobilité), mais aussi de préservation des ressources naturelles que sont l'eau et la biodiversité. Cela aura d'autant plus d'importance avec les changements climatiques à venir qui fragiliseront les milieux. Par ailleurs, le tourisme est une activité économique dont les retombées sont importantes. Il s'agit donc de faire évoluer les propositions de manière à maintenir voire développer ce pan de l'économie dans un contexte de réchauffement climatique qui pourrait amener les visiteurs à se détourner du territoire.

L'objectif de cette action est de construire un plan d'actions de manière à répondre aux orientations suivantes :

- Favoriser un tourisme responsable : au travers du développement des mobilités douces et des sports de nature et par la prise en compte de l'enjeu climatique dans les phases d'émergence de nouveaux projets
- Développer une économie touristique en circuit court : avec de la promotion à la fois auprès des agriculteurs mais également des consommateurs et acteurs locaux touristiques (les restaurateurs par exemple)
- Intégrer l'ensemble des acteurs dans une démarche écoresponsable : notamment au travers de la sensibilisation des touristes et des locaux sur différentes thématiques (déchets, eau, ...), et la promotion de l'offre locale pour limiter les déplacements au cours du séjour
- Développer les outils et l'offre touristique de manière raisonnée et intelligente : en proposant une offre permettant de répartir les flux dans les espaces naturels pour limiter l'impact sur l'environnement, en développant l'offre en ailes de saison afin de s'adapter au changement climatique et en mutualisant et rationalisant les outils digitaux et les éditions papier.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
CCEPPG		CCEPPG/Office de tourisme		
Référent (s) : Commission tourisme		Référent (s) : Commission tourisme CCEPPG / direction OT		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Touristes, socio-professionnels du tourisme et habitants				
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
				X

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024 à 2029	- Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions
---------------------------------	--

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Sera défini dans le plan d'actions
	Moyens humains (ETP)	Sera défini dans le plan d'actions
	Investissement	Sera défini dans le plan d'actions
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Tertiaire	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie		X	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels	X		
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique		X	
Emplois créés	X		
Chiffre d'affaires local généré		X	
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Mise en œuvre et suivi du plan d'actions (source : service tourisme)	- Selon programmation définie
- Evolution de la qualification de l'offre éco-responsable et agritouristique)	-
- Fréquentation du territoire sur les ailes de saison	- En augmentation

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
-----------------------------------	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Forte	- Moyen

V.4 AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET PRESERVER LA SANTE

ACTION n° 4.4.1

Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé

Objectif stratégique n° 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel n° 4.4 : Améliorer la qualité de vie et préserver la santé et la biodiversité

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Face au réchauffement climatique, la maîtrise de l'augmentation des températures en milieu urbain devient un enjeu prioritaire. La végétalisation/renaturation des espaces/désimperméabilisation des sols/gestion du pluvial à la source permet de répondre à cet enjeu, permettant la création d'îlots de fraîcheur sans compter les co-bénéfices en termes de participation à la gestion des eaux pluviales, de bien être voire de création de lien social.

Dans cet optique, cette action vise à renforcer la végétalisation /renaturation des espaces/désimperméabilisation des sols/gestion du pluvial à la source des espaces publics notamment par :

- La réalisation d'un diagnostic îlots de chaleur à une échelle globale (commune et EPCI), et/ou par typologies d'espaces urbains,
- L'intégration dans les PLU d'une obligation de végétaliser ou de limiter l'artificialisation des sols et le principe d'une gestion durable des eaux pluviales,
- La traduction d'objectifs sous forme de Coefficient de Biotope par Surface développé par l'ADEME (CBS - coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité) dans les différentes typologies d'espaces des PLU, des OAP - orientations d'aménagement et de programmation (lien action 1.5).
- L'exemplarité des projets publics en intégrant une stratégie de végétalisation dans tout aménagement d'espaces publics, qui passe par un diagnostic local, une concertation et proposition de végétalisation, la liste des actions et solutions, et les mesures de suivi et de contrôle des actions.

La désimperméabilisation et la végétalisation des cours des établissements scolaires est dans ce cadre particulièrement importante (voir appel à projets de l'agence de l'eau¹⁸).

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : Communes	Communes		
Référent (s) : par commune	Référent (s) : par commune		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
	CAUE / Agence de l'eau		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	
-------------	--

¹⁸ https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2020-10/ae_2020_aap_verdure_et_pluie_desimpermeabilisation_rebond_201008_v2.pdf

2025	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic échelle globale et typologies d'espaces, localisation des principales zones d'ICU (Ilots de Chaleurs Urbains) et IFU (Ilots de Fraîcheurs Urbains) - Elaboration d'un plan d'actions, dont ciblage des opérations exemplaires sur les projets publics et stratégie de sensibilisation et pédagogie. - Traduction dans le PLU sous forme de CBS (lien avec la fiche action « Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement »)
2026	- Suivi de la mise en œuvre
2027	- Suivi de la mise en œuvre
2028	- Suivi de la mise en œuvre
2029	- Suivi de la mise en œuvre

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	0,1 ETP
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)	X		
Séquestration du carbone		X	
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Nombres d'espaces publics végétalisés (source : communes)	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
-----------------------------------	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Moyen	- Fort

ACTION N° 4.4.2

Prévenir et lutter contre les espèces nuisibles à la santé et à la biodiversité

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité.

Objectif opérationnel 4.4 : Améliorer la qualité de vie et préserver la santé et la biodiversité

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le territoire est actuellement soumis au développement d'espèces animales et végétales nuisibles à la santé dont les impacts sont les suivants :

- **Risque allergique**

Le réchauffement climatique et la hausse des températures, conduisent à une recrudescence des émissions de pollens dans l'atmosphère. Depuis 2003, un arrêté du préfet de Vaucluse¹⁹ prescrit la destruction de l'ambrosie compte-tenu de son caractère envahissant, allergisant et le risque qu'elle constitue pour la santé publique. Un arrêté devrait également paraître pour lutter contre la chenille processionnaire du pin et du chêne à l'origine d'effet urticant.

- **Risque infectieux**

On considère aujourd'hui que l'élévation des températures moyennes augmentera le risque de voir des maladies à transmission vectorielle apparaître dans de nouvelles régions avec l'élargissement de l'aire de répartition de leurs vecteurs et l'accélération de leur développement.

Les vecteurs considérés sont notamment :

- Les tiques et la maladie de Lyme,
- Le moustique tigre vecteur des virus du chikungunya et de la dengue.

Pour mémoire, la prévention de ces maladies fait l'objet d'un décret ministériel²⁰

- **Frelon asiatique**

Avec le réchauffement climatique, les été chauds et les hivers doux, le frelon asiatique colonise de plus en plus les régions. Il constitue une menace pour la biodiversité car il contribue à la disparition des abeilles, des frelons européens, des guêpes, des bourdons...

L'objectif de la présente action est d'inciter les collectivités territoriales notamment les communes à prévenir et lutter conjointement contre ces différentes espèces en mettant en œuvre les principales mesures et formations préconisées par l'Etat et notamment l'Agence Régionale de Santé.

- Moustique tigre : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-ressources-pour-les-collectivites-territoriales>
- Ambrosie : <https://www.drome.gouv.fr/lutte-contre-l-ambrosie-en-drome-a6929.html> ; <https://www.vaucluse.gouv.fr/un-chantier-pedagogique-de-lutte-contre-l-a13306.html>
- Frelons asiatiques : <https://www.vaucluse.fr/nos-territoires/la-prevention-des-risques/lutte-contre-le-frelon-asiatique-2651.html>; <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

Il s'agira notamment de mener les actions suivantes :

- Animation des référents communaux,
- Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes,

¹⁹ 30 mars 2021, Préfet de Vaucluse, « **Arrêté relatif aux modalités de lutte contre les espèces d'ambrosies dans le Vaucluse** », 8 p.

https://www.avignon.fr/fileadmin/actualites/Documents/juillet_2021/arrete_pref_Vaucluse_30_mars_2021_Ambrosie.pdf

²⁰ 29 mars 2019, « **Décret n° 2019-258 relatif à la prévention des maladies vectorielles** », 4 p.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=DmwWChECH7SoaFsN6rAH50vjG5MsDkFRtWfMxQ-Cnuk=>

<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à l'utilisation des plateformes de signalement, - Diffusion des supports d'information à la population. 			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
DDT 26, DDT 84, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, ARS PACA, FREDON AURA		Communes	
Réfèrent (s) : DDT 84 et 26		Réfèrent (s) : référents communaux ambroisie et moustiques tiges	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Citoyens		DDT 26, ARS, FREDON AURA, CNFPT (pour les formations), Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des référents communaux, - Mise en œuvre des dispositions réglementaires par les communes, - Incitation à l'utilisation des plateformes de signalement, - Diffusion des supports d'information à la population. - Avoir recourt aux techniques de l'écopâturage (moutons ou chèvres) pour l'entretien des berges.

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Communication : 500 €/an
	Moyens humains (ETP)	Référents communaux, agents d'entretien
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air		X	
Lutte contre la précarité énergétique		X	
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre de signalements ambroisie (source : application stop ambroisie)	-

- Nombre de formation d'agents (sources : communes)	-
- Actions de communication (sources : communes)	- Une communication par commune par an avant montée en graine de l'ambrosie - Une communication avant la saison estivale sur le moustique tigre

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Moyen

POINTS DE VIGILANCE	
----------------------------	--

V.5 PREVENIR L'IMPACT DES RISQUES NATURELS

ACTION N° 4.2.2

Préserver la forêt et faire évoluer les pratiques sylvicoles

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La forêt locale est un atout dans sa multifonctionnalité (paysage, biodiversité, séquestration carbone, produits bois...) soumis à un risque climatique fort : incendies, attaques de parasites, dépérissements. La gestion de l'espace forestier est un enjeu majeur pour conserver les différents services qu'offrent ces espaces naturels.

Les stratégies d'adaptation au changement climatique sont multiples et font l'objet de débats, mais certains aspects font l'unanimité : permettre une lutte efficace contre les incendies, et renforcer la diversité forestière en diversifiant les ressources génétiques sont deux axes majeurs de l'adaptation.

Pour y parvenir, il est nécessaire que la majeure partie de l'espace forestier soit couvert par des documents de gestion (Plans de gestion), ce qui est a priori le cas pour les nombreuses forêts communales locales, mais plus rarement dans les forêts privées morcelées.

Par ailleurs, les pratiques de sylviculture ont des impacts directs sur le puits de carbone forestier. Il est possible d'exploiter les forêts en conduisant les peuplements de manière continue, sans pratiquer de coupes rases (à l'exception de coupes sanitaires ou d'aménagements DFCI), et en amenant progressivement les boisements vers une futaie irrégulière (essences et tailles d'arbres variées). Ces pratiques peuvent être également inscrites dans les plans de gestion, d'où l'importance de leur mise en œuvre.

Une réflexion doit être conduite pour renforcer et étendre les actions forêt du PNR des Baronnies aux communes hors du périmètre.

COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes		Communes, PNR Baronnies Provençales		
Référent (s) :		Référent (s) :		
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes, propriétaires privés		ONF, COFOR, CRPF		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES				
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
			X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2023 à 2028	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les acteurs de la forêt pour réaliser un diagnostic commun des leviers d'action - S'associer au PNR pour décliner les actions forêt à l'échelle de l'EPCI
---------------------------------	---

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Agriculture, Forêt	X

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération		X	
Réseaux d'énergie	X		
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		X	
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air	X		
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés		X	
Chiffre d'affaires local généré	X		
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	X		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Réunion de mobilisation des acteurs à l'échelle de l'EPCI	-
- Déclinaison d'action du PNR sur le territoire de l'EPCI	-

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	L'exploitation forestière est un sujet de plus en plus sensible dans le débat public, il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation sur le sujet pour faciliter l'acceptation des chantiers.
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Fort	- Moyen

ACTION N° 4.5.1
Prévenir les feux de forêt

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 3.3 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le réchauffement climatique est responsable d'une augmentation du risque des feux de forêt, localement déjà présent, mais susceptible de se renforcer fortement à court terme.

Il y a donc un enjeu fort à prévenir les incendies et à faciliter les moyens d'intervention pour éviter leur extension. Deux axes sont envisagés :

1) La mise en place des moyens de lutte contre les incendies :

- L'élaboration et la mise en œuvre des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie : état des lieux des équipements et ouvrages, identification des risques à défendre, amélioration des moyens de défense si nécessaire, entretien des équipements,
- Si nécessaire, la mise en place et l'entretien de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) (dessertes pour accéder aux différents secteurs des massifs forestier, coupe-feu, réserve).

Pour les équipements, il serait intéressant d'analyser le niveau d'équipement des massifs et les enjeux présents. Comme pour les schémas communaux (DECI), des plans de massif DFCI pourraient proposer de nouveaux équipements ou bien l'entretien/réhabilitation d'équipements existants. Pour les projets d'équipements structurants, il serait intéressant de les étudier dans le détail pour que leur emprise sur des terrains privés soit à moyen terme traduite en emplacements réservés dans les documents d'urbanisme (dans le cas où l'inscription de servitudes à l'amiable n'est pas possible).

2) La sensibilisation des propriétaires forestiers pour mettre en œuvre des opérations régulières de débroussaillage autour de leurs habitations.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sur 50 m autour des constructions et 10 m autour des voiries d'accès sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des forêts et garrigues ; l'arrêté préfectoral n° 08-0012 définissant la zone à risque faible pour les incendies de forêt liste les communes sur lesquelles les obligations de débroussaillage ne sont pas obligatoires. Toutes les communes de la communauté de communes sont soumises à l'obligation.

Pour le débroussaillage obligatoire, des campagnes de contrôle sont menées sur le périmètre du PCAET par la DDT et certaines communes. Vu l'aggravation de la situation avec le réchauffement climatique, il sera intéressant de renforcer la sensibilisation et toutes les actions qui pourraient faciliter les travaux de débroussaillage (animation, organisation de chantiers collectifs, regroupement de prestations, pour le traitement des rémanents : création de points d'apport à proximité et prise en charge du broyage/évacuation par la collectivité, prêt/location de broyeurs, ...).

L'ensemble de ces actions peut être planifié et suivi au travers d'un Plans Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Communes/Etat Commission Mutualisation de la CCEPPG	SDIS/Communes		
Référent (s) :	Référent (s)		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Propriétaires et gestionnaires forestiers	ONF pour les forêts communales, CRPF		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER

		X	
--	--	---	--

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023 à 2028	- Mobilisation du CRPF et du SDIS pour évaluer les secteurs à enjeu et mettre en place des actions de sensibilisation des propriétaires

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Convention CRPF à envisager
	Moyens humains (ETP)	0,2 ETP d'animation
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			X
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)		X	
Séquestration du carbone			X
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre d'action de sensibilisation aux enjeux du débroussaillage	- 2/an
- Part de surface forestière couverte par des infrastructures DECI DCFI	- 100 %

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	Difficultés de mobilisation des propriétaires forestiers privés
--	---

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Moyen	- Moyen	- Fort

ACTION N° 4.5.2

Prévenir les inondations et le ruissellement

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Les impacts pressentis du changement climatique se traduisent d'ores et déjà dans les risques naturels observés sur le territoire (inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles). A ce titre, l'État peut réaliser des documents de planification informant des aléas naturels en présence et règlementant la construction afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire. Il arrive par ailleurs que des études fassent apparaître que certains bâtiments aient été construits dans des secteurs à risque, cela implique de mettre en œuvre des mesures d'alerte ou de protection spécifiques par exemple.

Le territoire de la CCEPPG est exposé au risque inondation, notamment le long du Lez.

Service Predict

Ce service déployé par le SMBVL sur toutes les communes du bassin versant consiste en un réseau de mesure pour l'alerte de crues et le suivi des débits d'étiage.

Il permet :

- D'anticiper les crues du Lez et de ses affluents,
- De mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant,
- D'acquérir une meilleure connaissance du comportement hydrologique du bassin versant (périodes de crues et d'étiages)
- De suivre les débits d'étiages en temps réel.

Afin que les communes puissent répondre suite à une alerte, elles doivent élaborer leur plan communal de sauvegarde qui liste des opérations à mettre en œuvre si elles ne l'ont pas encore réalisé.

Plan Intercommunal de Sauvegarde

Obligation d'élaborer un PIS – échéance 26 novembre 2026.

Objectifs :

- Intégrer la communauté de communes dans les dispositifs de commandement ;
- Coordonner la solidarité communale (mutualisation)
- Assurer la continuité des compétences inter communale en situation de crise.

GEMAPI

Il s'agira également de promouvoir les actions GEMAPI qui favorisent les Solutions Fondées sur la Nature, la rétention de l'eau par les milieux aquatiques, l'infiltration à la source.

Systèmes d'endiguement

Dans le cadre de leur compétence en matière de prévention des inondations, les structures gestionnaires procèdent à l'entretien des berges et des digues. Ces derniers sont très importants dans le dispositif de réduction du risque inondation. Par ailleurs, des procédures règlementaires veillent à identifier ces ouvrages afin de les classer et établir un diagnostic pour en évaluer l'état, leur rôle et les travaux à effectuer et à réaliser un suivi régulier. Le territoire dispose d'ouvrages qui pourraient être intégrés dans des futurs systèmes d'endiguement.

La fiche action intègre également la prévention des phénomènes de ruissellement.

COORDINATEUR (S)

PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, Syndicat de la Berre et du Lauzon	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, Syndicat de la Berre et du Lauzon		
Référent (s) :	Référent (s)		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Communes			
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
	X		X (à retravailler avec le SMBVL)

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2024 à 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les communes n'ayant pas réalisé leur plan communal de sauvegarde et les accompagner dans la réalisation - Mettre en œuvre les opérations prioritaires des PCS - Identifier les zones économiques soumises à l'aléa inondation

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Gestion des risques naturels	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels		X	
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			X
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement		X	

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
- Nombre de PCS	- Couverture de l'ensemble du territoire

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Forte	- Forte	- Forte

ACTION N° 4.5.3

Informier et prévenir sur les risques de rétractation des argiles

Objectif stratégique 4 : S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité

Objectif opérationnel 4.5 : Prévenir les risques naturels

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le sol du territoire est aujourd'hui soumis au risque de retrait, gonflement des argiles sur la quasi-totalité de sa superficie. Ce risque devrait se renforcer avec le changement climatique, et a déjà impacté plusieurs communes.

L'adaptation au changement climatique et la prévention de ce risque passe notamment par une communication autour des zones d'aléas précisant les causes, les risques encourus, les mesures préventives avec des recommandations pour les constructions nouvelles (études géotechniques, fondations, structures, plantations, ...) et existantes, les mesures à prendre en cas de sinistres.

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION		
Structure : Communes	Structures : Communes		
Référent (s) : Conseiller Municipal en charge du suivi des relations induites par le dossier	Référent (s) : Conseiller Municipal en charge du suivi des relations induites par le dossier		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
Collectivités, particuliers, entreprises BTP	- DDT, BRGM		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	
2025	- Définition du cahier des charges du support de communication - Réalisation d'un support de communication (type plaquette) et diffusion
2026	- Suivi de la mise en œuvre
2027	- Suivi de la mise en œuvre
2028	- Suivi de la mise en œuvre
2029	- Suivi de la mise en œuvre

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	Cout de la prestation (réalisation du support) : 3 000€
	Moyens humains (ETP)	0,05 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Habitat, tertiaire, Industrie	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			

Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Faible	- Faible

VI. MOBILISER LE TERRITOIRE

VI.1 CO-CONSTRUIRE DES ACTIONS AVEC LES CITOYENS

ACTION n° 5.1.1
Soutenir la création de sociétés citoyennes de production d'énergies renouvelables
Objectif stratégique 5 : Mobiliser les citoyens
Objectif opérationnel 5.1 : Co-construire des actions avec les citoyens

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

En favorisant l'émergence de projet d'énergies renouvelables citoyens, les objectifs sont notamment de :

- Contribuer à organiser des circuits courts de l'énergie dont on peut garantir que les recettes financières profitent au territoire (pour 1 € investi 2,5 € profitent au tissu économique local (selon étude d'énergie partagée : <https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2019/12/Note-technique-Etude-Retombees-eco-Energie-Partagee.pdf>)
- Faciliter l'appropriation de ces projets par les habitants du territoire en les rendant acteur de la transition énergétique notamment au travers de leur apport en capital.

Actuellement, la SCIC Centrales villageoises 84-26 s'est déjà constituée et, pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la structure Energie partagée permet d'appuyer la création et la mise en place de collectifs citoyens dans le montage de leur projet.

L'objectif est d'appuyer les structures existantes et de susciter d'autres projets de ce type sur le territoire.

Les collectivités (communes et EPCI) peuvent s'impliquer dans les projets photovoltaïques citoyens en tant que facilitateurs, investisseurs ou porteurs de projet, aux différents stades du projet : émergence, mise à disposition de toitures, développement, construction, exploitation :

https://reseaux.photovoltaique.info/media/filer_public/48/12/48120bd9-08e9-4595-a899-3cbccbe9bc46/support_collectivite_projet_pv_citoyen.pdf.

Les principales étapes de l'action auxquelles les collectivités peuvent contribuer sont les suivantes :

- Emergence : impulsion et animation d'un ou plusieurs groupes de citoyens, lancement appel à projets
- Développement : Elargissement du groupe initial et mise en place d'une structure de projet adaptée à une gouvernance citoyenne, aides techniques et financières, soutien politique et communication locale, avances remboursables, ...
- Construction : prise de participation dans la société de projet, ...

COORDINATEUR (S)	PORTEUR/OPERATEUR (S) DE L'ACTION		
Structure(s) : CCEPPG / communes	Structure (s) : SCIC Centrales villageoises 84-26 Energie partagée		
Référent (s) : XXX	Référent (s) : XXX		
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)		
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT	EN COURS	A ENGAGER	A PRECISER
		X	

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER

2024	- Prise de contact avec la SCIC 84-26 Watts et Energie partagée
2025	- Définir un programme d'actions d'accompagnement en direction de collectifs de citoyens.

2026	- Mise en place et suivi des actions d'accompagnement
2027	- Mise en place et suivi des actions d'accompagnement
2028	- Mise en place et suivi des actions d'accompagnement
2029	- Mise en place et suivi des actions d'accompagnement

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP
	Investissement	
	Recettes/Financements	

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Energies renouvelables	

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			X
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie	X		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			X
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			X
Lutte contre la précarité énergétique	X		
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			X
Emplois créés			X
Chiffre d'affaires local généré			X
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			X

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
GWh électricité renouvelable produite	A renseigner à posteriori
Nombre de collectifs accompagnés	

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Fort

VI.2 FEDERER LES ACTEURS ET LES PORTEUR/PORTEURS/OPERATEURS DU PCAET

ACTION N°5.2.1

Animer le suivi du PCAET

Objectif stratégique 5 : Mobiliser les citoyens

Objectif opérationnel 5.2.1 : Fédérer les acteurs et opérateurs du PCAET

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Le PCAET de la CCEPPG est avant tout un projet de territoire dont l'élaboration a été basée notamment sur la concertation et les propositions des acteurs socio-économiques qui ont bien voulu y participer. Son suivi fera l'objet d'une même approche partenariale pour développer une dynamique territoriale autour des principaux enjeux de la transition énergétique et écologique. L'action consiste à mettre en place différents outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PCAET et de mobilisation des acteurs du territoire notamment :

a) Création d'un comité des partenaires du PCAET

Ce comité rassemblera l'ensemble des acteurs et opérateurs impliqués dans les actions du PCAET et se réunira au moins une fois par an pour réaliser une revue de ses actions. Il pourra être associé au travail d'évaluation à mi-parcours du PCAET pour lequel la CCEPPG pourra avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour de l'état des lieux. La société civile notamment les représentants des associations seront associés à ce comité.

b) Elaboration d'une charte d'engagement des partenaires du PCAET

Cette charte aura pour objectif d'asseoir le PCAET sur une dynamique territoriale basée sur l'innovation, la transversalité inter-organismes et le partage d'expériences. Son contenu sera co-construit par le comité des partenaires (voir ci-dessus). A titre d'exemple, les signataires de la charte pourraient s'engager à :

Contribuer au PCAET :

- Contribuer aux objectifs globaux du PCAET,
- Mettre en œuvre ou contribuer aux actions du PCAET dans lesquelles il est impliqué,
- Suivre et partager les résultats de ses actions Climat-Air-Energie,
- Désigner un référent pour participer au comité des partenaires du PCAET.
- Mobiliser de nouveaux partenaires autour du PCAET,
- Proposer annuellement des actions pouvant être intégrées dans les objectifs du PCAET,

Sensibiliser et communiquer sur la transition écologique et énergétique

- Sensibiliser et impliquer son personnel et ses bénéficiaires /clients de son activité sur les questions climat-air-énergie et sur les actions et objectifs du PCAET
- Inciter son personnel à utiliser des modes de déplacement autre que l'usage individuel de la voiture

Réduire l'empreinte carbone de son patrimoine et/ou de son activité

- Suivre les consommations énergétiques de son patrimoine (bâtiments, équipements, éclairage, ...)
- Remplacer ses équipements et process énergivores,
- Réaliser des travaux performants de rénovation énergétique,
- Choisir la performance et l'exemplarité environnementale pour toutes ses constructions et rénovations et faire le choix des matériaux biosourcés si possible locaux,
- Renouveler son parc de véhicules par des véhicules moins polluants,
- Produire et/ou utiliser des énergies renouvelables et de récupération.

Favoriser une économie locale et circulaire

- Favoriser l'achat de produits/services locaux compatibles avec le développement durable,
- Participer à des actions de mutualisation ou de mise en synergie de ses flux de déchets ou d'énergie.

S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité

- Contribuer à la végétalisation des espaces urbanisés,
- Economiser et préserver les ressources naturelles (eau, air, sol),
- Maintenir ou augmenter la biodiversité,
- Protéger son activité des impacts liés à l'augmentation des risques naturels

c) Mettre en place un binôme élu/technicien référents PCAET dans chaque commune			
COORDINATEUR (S)		PORTEUR/OPERATEUR DE L'ACTION	
Structure : CCEPPG		Structures : CCEPPG	
Référent (s) : Commission aménagement du territoire		Référent (s) : Commission aménagement du territoire	
CIBLES/BENEFICIAIRES		PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S) ASSOCIE(S)	
Tous les acteurs socio-économiques du territoire		Tous les partenaires du PCAET	
DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION / PLANIFICATION ASSOCIES			
ETAT D'AVANCEMENT		EN COURS	A ENGAGER
			X
A PRECISER			

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2023	- Création du comité des partenaires - Signature de la charte d'engagement
2024 - 2028	- Mise à jour des indicateurs de suivi - Réunion comité des partenaires

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (hors ETP)	1 500 € (événement pour signature de la charte et édition de la charte) par an 10 000 € AMO bilan mi-parcours
	Moyens humains (ETP)	0,1 ETP : animation, suivi
	Investissement	0
	Recettes/Financements	0

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE (S)	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
		Communication

THEMATIQUES IMPACTES	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réseaux d'énergie			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques et amélioration qualité de l'air			
Lutte contre la précarité énergétique			
Préservation de la biodiversité et des milieux naturels			
Ressource en eau (qualitatif et quantitatif)			
Séquestration du carbone			
Adaptation au changement climatique			
Emplois créés			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIFS ASSOCIES
Création de la charte	1
Nombre de partenaires associés	En progression annuelle

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
--	--

DEGRE DE COMPLEXITE		
TECHNIQUE	ORGANISATIONNELLE	FINANCIERE
- Faible	- Fort	- Faible